



UNION INTERPARLEMENTAIRE

5, CHEMIN DU POMMIER
CASE POSTALE 330
1218 LE GRAND-SACONNEX / GENÈVE (SUISSE)

TÉLÉPHONE (41.22) 919 41 50 - TÉLÉCOPIE (41.22) 919 41 60 - E-MAIL postbox@mail.ipu.org
ADRESSE TELEGRAPHIQUE : INTERPARLEMENT GENEVE

NY/XXII/2002/SR
28 février 2003

REUNION DES PARLEMENTAIRES

assistant à la

cinquante-septième session de

L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

(New York, 19 novembre 2002)

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Cette réunion a été tenue à l'initiative de l'Union interparlementaire (UIP) et a été organisée en étroite collaboration avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Y ont pris part plus de 120 parlementaires ou administrateurs parlementaires de 34 délégations nationales à l'Assemblée générale et de trois parlements régionaux. Elle a été présidée par le sénateur Sergio Pérez (Chili), Président du Conseil de l'Union interparlementaire.

Sir Kieran Prendergast, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, a donné lecture d'un message de bienvenue aux parlementaires de M. Kofi Annan, Secrétaire général. Les participants ont écouté des exposés des orateurs ci-après, et ont échangé des vues avec eux : Sir Kieran Prendergast; Mme Noeleen Heyzer, Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM); Mme Eveline Herfkens, Directrice exécutive de la Campagne de promotion des objectifs de développement pour le Millénaire; M. Hans Corell, Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques; M. Oscar De Rojas, Coordinateur exécutif du Secrétariat du financement du développement; et Mme Inge Kaul, Directrice du Bureau des études sur le développement du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

1. Introduction

La réunion est ouverte par le Président, le Sénateur Sergio Páez, Président du Conseil directeur de l'Union interparlementaire. Il souhaite la bienvenue au Président de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, M. Jan Kavan, et aux autres dirigeants des Nations Unies présents.

Cette réunion doit être l'occasion de débattre de tous les aspects de la coopération entre l'Organisation et l'Union interparlementaire. Cette coopération a été engagée en 1947, quand l'UIP s'est vu accorder le statut consultatif (catégorie I). Une étape nouvelle et productive est sur le point de commencer avec l'octroi historique du statut d'observateur à l'Union.

Le Président présente M. Jan Kavan, Président de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'ambassadeur a lui-même été parlementaire et a travaillé inlassablement à diverses initiatives de l'UIP, contribuant à établir une coopération plus dynamique entre l'Union et le Parlement de la République tchèque.

M. Jan Kavan dit que c'est pour lui un privilège que de souhaiter la bienvenue à ses nombreux collègues parlementaires.

Evocant les origines de la coopération informelle, il rappelle que l'UIP et le prédécesseur de l'ONU, à savoir la Société des nations, ont été fondées à l'origine sur les mêmes principes, issus du mouvement pacifiste à la fin du 19^{ème} siècle. Le règlement pacifique des conflits internationaux était leur premier objectif, mais leur coopération s'était graduellement étendue à d'autres questions et à d'autres buts.

Un degré beaucoup plus élevé de coopération n'a été atteint qu'au cours de la décennie passée, en particulier depuis 1996, avec la signature d'un accord formel grâce notamment à la fin de la guerre froide, à l'irruption des moyens de communication modernes et à la mondialisation. La coopération a reçu une impulsion vigoureuse de la Conférence des Présidents des parlements nationaux, tenue au siège de l'ONU en 2000, et a été clairement reflétée au paragraphe 30 de la Déclaration du millénaire, dans lequel les signataires ont exprimé leur souhait de renforcer cette coopération « ans divers domaines, y compris la paix et la sécurité, le développement économique et social, le droit international et les droits de l'homme, la démocratie et la parité ».

Depuis lors, la coopération s'est épanouie, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport à la cinquante-septième Assemblée générale, lequel énumère quelque 30 domaines d'activité commune. L'orateur apprécie particulièrement la contribution de l'Union à toutes les grandes conférences récentes des Nations Unies et à son action inestimable dans les domaines des droits de l'homme et de la parité, y compris la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

Il escompte que la coopération atteindra une nouvelle étape après que l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session aura accordé le statut d'observateur de l'Union interparlementaire. Les parlementaires et l'UIP ont un rôle crucial à tenir dans la coopération mondiale requise pour traiter des problèmes importants qui se posent au monde, dont aucun n'a de solution simple – pauvreté, sous-développement, maladie, dégradation de l'environnement, répartition inégale des ressources, entorses aux droits de l'homme et, surtout, obstacles à la paix durable. Il forme donc le vœu qu'un dialogue fructueux au cours de la présente réunion rapproche les gens, où qu'ils soient, du monde dont ils rêvent.

Le Président présente ensuite Sir Kieran Prendergast, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, qui donne lecture du message de bienvenue du Secrétaire général de l'ONU, en voyage dans les Balkans.

Le Secrétaire général félicite le Président nouvellement élu du Conseil interparlementaire, le sénateur Sergio Pérez, du Chili, et fait ses meilleurs vœux au Président sortant, Mme Najma Heptulla, Vice-présidente du Rajya Sabha (chambre haute) de l'Inde. Leurs mandats coïncident avec une période particulièrement significative dans les rapports entre l'Union interparlementaire et l'Organisation des Nations Unies.

Le renforcement de ces rapports a été pour le Secrétaire général une priorité de haut rang. Les parlements sont souvent le lieu où l'énergie de la société civile rejoint la puissance des mouvements sociaux pour relever le défi que représente la nécessaire action de gouvernement. Tandis que l'intensité des rapports coopératifs s'est considérablement accrue, les défis engendrés par les remous dans la société civile et dans la gouvernance de la communauté internationale ont fait de même. Afin d'examiner ce qui fonctionne et ce qui n'a pas fonctionné, il a l'intention d'établir un groupe de personnalités éminentes, représentant largement la société civile et les gouvernements, qui travaillerait à la dimension parlementaire des rapports entre les Nations Unies et la société civile. Ce groupe ne manquerait pas de faire appel à aux ressources de l'UIP : individuellement, les parlementaires représentent leurs électeurs, de vraies personnes qui ont des besoins réels, tandis que collectivement ils sont au cœur du gouvernement.

Se félicitant des contributions concrètes apportées par l'Union interparlementaire aux récentes conférences, sommets et sessions extraordinaires, sans compter la familiarisation des parlementaires avec le travail des Nations Unies, l'orateur observe que l'octroi du statut d'observateur à l'Union interparlementaire ouvrira une ère nouvelle mutuellement profitable aux rapports de coopération entre les deux organismes, et forme des vœux pour que la réunion tienne toutes ses promesses.

2. Consolidation de la paix après les conflits, et autres questions de politique

Le Président invite Sir Kieran à prendre la parole en son nom personnel. Sir Kieran est proche du monde parlementaire et ses actions au profit de l'UIP sont grandement appréciées.

Sir Kieran Prendergast note qu'il prend part à la réunion annuelle traditionnelle des parlementaires pour la cinquième fois au moins. Son impression est que l'aspect le plus utile de cette réunion est qu'elle est l'occasion pour les parlementaires d'exprimer leurs propres inquiétudes et de recevoir des réponses à leur sujet. Il limitera donc son propos à quelques points liminaires.

Le Département des affaires politiques est responsable d'une grande partie des multiples actions de l'ONU dans le domaine de la paix et de la sécurité, de l'alerte rapide et de la prévention des conflits jusqu'à la consolidation de la paix après les conflits. Les opérations de maintien de la paix proprement dites sont du ressort du Département du même nom, dont les ressources ont récemment été accrues et qui dorénavant planifie et administre toutes les grandes opérations relatives à la paix, même celles (comme en Afghanistan) qui ne comportent pas de casques bleus.

Outre son rôle dans l'assistance électorale et ses services d'appui au Secrétariat pour les questions portées devant le Conseil de sécurité, le Département des affaires politiques est actif

dans toutes les régions du monde à l'exception de l'Amérique du Nord. En Afrique les opérations sont nombreuses : 70 pour cent du travail du Conseil de sécurité portent sur les conflits sur ce continent. Le Département veille aussi tout particulièrement à la situation au Guatemala et au suivi du processus de paix en Amérique centrale; à Chypre, dans les Balkans et dans le Caucase; enfin en Afghanistan et au Timor oriental.

Tandis que le Département s'efforce de sensibiliser les Etats membres aux avantages de la prévention des conflits plutôt que de laisser ceux-ci éclater, il s'efforce aussi de faire avancer la consolidation de la paix dans les phases consécutives aux conflits. La consolidation de la paix est un domaine relativement nouveau au sujet duquel certains Etats membres ont nourri des inquiétudes, probablement parce que l'Organisation n'était pas encore parvenue à expliquer complètement ce qu'elle entendait par cette expression.

Dans les situations de conflit, la signature d'un accord de paix ne signifie pas que les causes profondes du conflit ont disparu. Mais les opérations de maintien de la paix sont coûteuses, et les donateurs exercent souvent des pressions pour que les troupes soient retirées aussi rapidement que possible, au risque de laisser le pays dans une paix fragile et une stabilité incertaine. L'idée de consolidation de la paix a pour objet de continuer d'apporter une aide pour étayer la paix et assurer une stabilité durable.

Empruntant une image à la médecine, Sir Kieran rappelle qu'un patient qui présente une infection peut être tenté de cesser de prendre ses antibiotiques une fois qu'il commence à se sentir mieux. Les médecins l'ont à juste titre prévenu qu'interrompre la cure prématurément l'exposerait à une rechute et, bien pire, permettrait aux bactéries de devenir résistantes au médicament, rendant l'infection encore plus virulente. Son département estime que le Conseil de sécurité prescrit souvent un "médicament" pour une cure minimale de cinq jours au lieu de la pleine durée qui serait nécessaire. Le maintien de la paix après les conflits vise à prolonger la "cure" sur deux semaines entières et à donner ainsi une base plus stable à la société pour le long terme. Le coût de l'inaction dans ce domaine est élevé. Les recherches menées sous les auspices de la Banque mondiale ont montré que la moitié des conflits – proportion outrageusement élevée – pour lesquels des accords de paix ont été signés se sont ranimés en moins de cinq ans, avec un coût économique et social élevé pour la communauté internationale – opérations nouvelles et coûteuses de maintien de la paix, d'alimentation, d'aide alimentaire aux réfugiés, et déplacements et perturbations dans les pays voisins. Sir Kieran observe que son travail consiste à équilibrer l'activité opérationnelle dans différents conflits et la tâche consistant à persuader le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale d'agir de manière volontariste dans la prévention des conflits initiaux et de leur répétition.

Le Président invite les participants à faire part de leurs vues et de leurs questions.

Mme Starrfelt (Norvège) approuve l'importance donnée à la consolidation de la paix après les conflits et demande si l'ONU se heurte à des difficultés pour assurer le financement de projets de cet ordre.

Mme Kaneva (Bulgarie), s'exprimant en qualité de présidente du groupe interparlementaire bulgare de l'Assemblée nationale de son pays, se félicite de l'initiative de coopération renforcée entre l'UIP et l'Assemblée générale des Nations Unies et ses organes subsidiaires. L'Assemblée nationale bulgare a d'une même voix souscrit à l'injonction de la Déclaration du millénaire de renforcer les rapports entre ces deux instances dans les domaines allant de la paix et de la sécurité aux questions de parité. Cette coopération est particulièrement essentielle à l'heure de la menace mondiale que représente le terrorisme. Elle escompte que

l'octroi du statut d'observateur à l'Union contribuera à la résolution de problèmes globaux et aidera à établir une paix durable et la compréhension entre les peuples.

Le Président salue la présence de parlementaires bulgares parmi plus de 120 parlementaires de 34 pays et de trois parlements régionaux.

Mme Ryyänen (Finlande) convient que la consolidation de la paix après les conflits est de la plus haute importance, y compris le renforcement de la société civile et de l'administration locale, et la mise en place des conditions préalables à la coopération entre les parties au conflit. Elle aimerait savoir s'il existe un plan de formation des agents du maintien de la paix à cette mission, qui exige des compétences spéciales et une formation aux droits de l'homme.

Mme Muñoz de Liendo (Parlement andin), s'exprimant en qualité de membre de la délégation vénézuélienne au Parlement andin, est reconnaissante de l'occasion qui lui est donnée de prendre part à la réunion et attend avec intérêt que l'Union soit admise au statut d'observateur. Elle salue le travail entrepris par l'Organisation des Nations Unies et la participation étroite de l'Union qu'assume M. Santiago Romero, Directeur de bureau de liaison de l'UIP à New York.

En tant que parlementaire andine, elle souhaite en particulier connaître de manière plus détaillée comment les parlementaires sont associés aux négociations de paix en Colombie. Ce processus, dans lequel interviennent la Colombie, le Venezuela, l'Equateur, le Pérou et la Bolivie, est essentiel pour la démocratie dans la sous-région. Elle serait également reconnaissante d'entendre l'opinion de Sir Kieran sur une formation des agents de maintien de la paix non seulement à la mise en place de celle-ci, mais aussi aux moyens permettant de favoriser et de renforcer la démocratie.

M. Herrera (Mexique) dit que sa délégation, par sa présence, veut manifester la volonté des parlements du monde de donner une dimension véritablement parlementaire au travail des Nations Unies. Il demande l'opinion de Sir Kieran sur la proposition faite par le Mexique à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale d'adopter une résolution concernant la lutte contre le terrorisme et la promotion du respect des droits de l'homme.

Sir Kieran Prendergast répond à Mme Starrfelt que la question du financement de la consolidation de la paix après les conflits revêt plusieurs dimensions. Dans les opérations de maintien de la paix financées sur le budget ordinaire de l'ONU, qui est fait des contributions mises en recouvrement auprès des Etats membres, les principaux donateurs préfèrent clairement retirer la mission aussi rapidement que possible une fois qu'un accord de paix a été signé. La politique étrangère n'est pas seulement gouvernée par les ministères des affaires étrangères, mais par les ministères des finances aussi. Comme le montrent les exemples de la Sierra Leone et du Timor oriental, les principaux donateurs préfèrent que les missions en cours de maintien de la paix soient menées à leur terme avant que de nouvelles demandes de fonds ne soient faites. D'où la tension constructive constante entre les partisans d'un retrait rapide et les adversaires d'un retrait prématuré de l'aide.

Pour la même raison se manifeste une pression croissante pour que les "activités pivot" des Nations Unies comme le DDR (désarmement, démobilisation et réinsertion) soient financées volontairement, et non pas sur le budget ordinaire de l'ONU.

A son avis le DDR est trop important être sous financé. Il n'est pas besoin d'un génie spécial pour comprendre que quand des individus en armes sillonnent un pays, sa stabilité est

menacée, et que ces mêmes individus, même désarmés mais non réinsérés dans le tissu social, sont susceptibles de retourner par désespoir à leur seule compétence, celle des armes, pour reconstituer une "main d'œuvre occasionnelle armée", comme le Secrétaire général a su le dire. Aider à les former, à leur trouver du travail ou à leur fournir une terre et à survivre jusqu'à leur première récolte est d'une importance essentielle. Un exemple nous est donné en Afghanistan, où des milliers de personnes ont longtemps gagné leur vie par le métier des armes.

Accroître les capacités du Secrétariat pour ce qui est de la consolidation de la paix après les conflits exigerait davantage de dialogue et des assurances que le processus ne serait pas intrusif, comme les activités au Kosovo par exemple ont pu être perçues. Même avec le financement volontaire du Groupe des pays nordiques et du Royaume-Uni, le Secrétariat ne pourrait pas recruter avant d'avoir reçu l'approbation des Etats membres.

En réponse à Mme Rynänen, Sir Kieran précise que la formation des agents de maintien de la paix gagne du terrain dans les priorités de son département, bien que la plupart des activités de consolidation de la paix aient lieu après que les forces de maintien de la paix ont quitté le pays.

Répondant à Mme Muñoz de Liendo, il observe que les Nations Unies ont été associées au processus de paix en Colombie de manière fragmentaire, en raison d'une résistance à l'idée qu'une aide extérieure puisse être nécessaire et de la crainte de certaines parties que des agents des Etats-Unis puissent être impliqués. Il reconnaît que l'Organisation n'a pas eu beaucoup de succès dans la réunion des parties sous le Président Pastrana, même si une certaine confiance a été établie en la possibilité que le Secrétaire général puisse offrir ses bons offices. La présidence de M. Uribe pourrait marquer le début d'une nouvelle phase. Il ne nourrit pas personnellement beaucoup d'espoirs dans le court terme, puisque, immanquablement, les guérilleros vont tester la volonté du nouveau président, mais le Secrétaire général maintient son offre de bons offices. L'ONU bien évidemment ne peut lancer d'ultimatums, pas plus qu'elle ne peut s'occuper des questions d'otages, situation dans laquelle le Comité international de la Croix-Rouge peut, lui, se rendre utile. Toutefois, il conviendrait de faire davantage en matière d'aide humanitaire. La situation en Colombie représente le pire conflit dans l'hémisphère occidental. Le pays lui-même et la communauté internationale doivent accorder davantage d'attention aux centaines de milliers de personnes déplacées vivant dans les conditions misérables. De même toutes les parties – les mouvements de guérilla, les paramilitaires et les institutions gouvernementales comme l'armée – doivent manifester un respect beaucoup plus grand des droits de l'homme, et l'ONU doit s'attacher davantage au renforcement des capacités en Colombie, où la société civile est vigoureuse.

En réponse à M. Herrera, il convient que les Etats membres ont un rôle capital à jouer pour une coopération fructueuse. Par exemple son département a collaboré avec l'Université nationale autonome à Mexico à l'établissement d'un manuel pour l'observation et la coopération électorales, y compris le rôle des observateurs nationaux et internationaux. Le résultat en est un DVD interactif qui n'aurait pas pu être produit par l'Organisation seule.

Dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, le principal organe est le Comité contre le terrorisme, auquel siège le Mexique, créé par le Conseil de sécurité après le 11 septembre. La résolution 1373 (2001) établissant ce comité est la plus ambitieuse jamais votée par le Conseil de sécurité en ceci qu'elle engage tous les Etats membres au titre du chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Le terrorisme a de nombreuses facettes complexes et il n'existe pas de réponse simple ou unique. Gagner la bataille nécessite une stratégie diversifiée et soutenue.

Il dit que l'ONU est aussi là pour rappeler aux pays que la lutte contre le terrorisme ne doit pas servir d'excuse pour porter atteinte à la liberté d'expression, de pensée ou d'association, ou de justification oiseuse pour ranimer des griefs à l'encontre d'autres Etats membres.

M. Graham (Canada) déclare se sentir privilégié d'être accueilli à l'Organisation des Nations Unies. Il juge cruciale la consolidation de la paix, notamment en raison de son expérience personnelle dans le monde en qualité d'observateur d'élections. Dans un pays, après 35 ans de régime dictatorial, le président nouvellement élu promettait à son peuple une nouvelle constitution. Mais le rédacteur en chef d'un quotidien avait plaidé auprès des observateurs extérieurs pour qu'ils maintiennent la pression sur le président en termes mémorables : "Ne nous dites pas que vous nous aimez pour mieux nous quitter". Par la suite, un centre d'éducation à la démocratie a été créé, et le président a tenu ses promesses. Pour M. Graham, l'éducation est l'un des aspects les plus importants de l'action de DDR. Il demande si l'ONU a des plans pour expliquer aux gens non seulement leurs droits, mais aussi leurs responsabilités dans une démocratie.

Mme Ionescu (Roumanie) s'enquiert des mesures qui permettraient de rendre plus transparents les débats du Conseil de sécurité et de renforcer ses rapports avec les pays qui n'y siègent pas. Elle demande également quelles mesures ont été adoptées en application de la résolution 1325 (2001) du Conseil de sécurité pour intégrer une perspective d'égalité des sexes et la protection des enfants et des droits de l'homme dans les activités de maintien de la paix.

M. Somparé (Guinée) dit que son pays s'est doté, il y a eu seulement deux mois, d'une Assemblée nationale, dont il est le président. Il attend avec intérêt une coopération.

Il rend hommage à l'ONU pour avoir aidé à restaurer la paix dans le pays voisin, la Sierra Leone, qui est maintenant dans la phase de DDR. Il forme le vœu que l'Organisation remporte un égal succès au Libéria et en Côte d'Ivoire; la guerre y aurait des conséquences ruineuses pour la Guinée. Il en appelle à l'Union interparlementaire et à l'ONU pour qu'elles adoptent une position préventive et qu'elles aident à atténuer les effets écologiques, humains et financiers douloureux qu'endurent déjà des pays comme le sien, qui doivent accueillir plus d'un million de réfugiés. Plus d'un demi-million de réfugiés sont encore présents en Guinée.

Sir Kieran Prendergast dit qu'il attache une grande importance à la citation faite par M. Graham - "Ne nous dites pas que vous nous aimez pour mieux nous quitter". En République centrafricaine, par exemple, des problèmes se produisent en partie parce qu'il a été mis fin trop tôt à l'opération de maintien de la paix; la volonté politique avait manqué au Conseil de sécurité pour la prolonger. Il convient également que l'aide électorale représente une partie importante des activités des Nations Unies; la nature de cette aide a évolué par rapport au strict rôle d'observation qu'elle avait une décennie plus tôt.

Répondant à Mme Ionescu, il observe une tendance à une plus grande franchise dans les communications du Conseil de sécurité, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de son enceinte officielle. Il y a plus de transparence et une meilleure compréhension des attentes des pays qui fournissent des troupes. A moins qu'ils ne soient complètement informés des dangers que leurs troupes peuvent encourir, les pays auront de plus en plus de réticences à offrir des troupes de maintien de la paix.

Bien qu'il ne soit pas personnellement responsable du maintien de la paix, il constate un effort sérieux de recentrage sur la protection des enfants et sur l'égalité des sexes. Malheureusement les Etats membres sont peu disposés à proposer des femmes comme candidats

crédibles à des postes élevés de maintien de la paix. Dans son propre département, environ 45 pour cent du personnel de la catégorie des administrateurs sont des femmes – valeur qui dépasse de loin le pourcentage habituel dans les ministères des affaires étrangères nationaux. Des progrès ont été accomplis, mais il reste encore beaucoup à faire.

Si M. Somparé, de Guinée, a rendu hommage aux Nations Unies, Sir Kieran rend hommage à la Guinée, qui a dû porter un fardeau de réfugiés plus lourd que tout autre pays dans le monde, et ce avec une hospitalité qui devrait faire honte à l'Europe. Le Secrétaire général se rend parfaitement compte de l'imbrication des problèmes en Afrique de l'Ouest, et du fait que les turbulences franchissent facilement les frontières. C'est pourquoi il a ouvert un bureau spécial à Dakar et désigné un Représentant spécial.

Le Président remercie Sir Kieran pour ses propos féconds.

3. Parité, sécurité globale et développement

Le Président souhaite la bienvenue à Mme Noeleen Heyzer, Directrice exécutive d'UNIFEM. L'Union interparlementaire est du parti de l'égalité des sexes et les parlementaires ont beaucoup de contributions à faire pour avancer vers ce but.

Mme Noeleen Heyzer dit qu'elle souhaite revenir sur certaines remarques qui viennent d'être faites au sujet de la sécurité globale dans la perspective des femmes.

Trois manifestations de l'année 2000 ont été l'occasion pour la communauté internationale de visualiser ce que la question de la sécurité humaine devait signifier au 21^{ème} siècle. La première a été l'Assemblée du millénaire, qui a replacé le développement à l'ordre du jour et s'est donné comme but le recul de la pauvreté. Il ne sera pas possible d'atteler la communauté à la tâche de réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015 sans s'interroger d'abord sur la relation entre pauvreté et problématique hommes-femmes.

Le deuxième événement a été la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la question du VIH/SIDA. La sécurité humaine ne pourra pas être réalisée si le monde ne trouve pas remède à une épidémie qui ne connaît pas de frontières et qui a besoin d'une solution globale. Comme UNIFEM l'a rappelé, en tant que maladie le VIH/SIDA est un problème de santé publique, mais en tant qu'épidémie c'est une question qui relève de la problématique hommes-femmes. Pour s'y attaquer avec succès il faut ne pas se cacher la mortelle inégalité de pouvoir qu'il y a entre les hommes et les femmes. Cette inégalité se traduit par des taux d'infection considérablement plus élevés chez les filles africaines que chez les garçons. Elle fait aussi peser le fardeau des soins domestiques sur les épaules des femmes et de leurs filles, les détournant de l'école et des activités productives, agricoles par exemple.

Troisièmement, elle dit sa fierté que la collaboration entre UNIFEM et le Conseil de sécurité ait conduit à la résolution 1325 (2001) sur les femmes, la paix et la sécurité. Pour la première fois, le Conseil est convenu que la sécurité des femmes était en fait le meilleur indicateur de la sécurité humaine. Or la nature de la guerre a changé. Les trois quarts des victimes de la première guerre mondiale étaient des soldats; aujourd'hui les trois quarts des victimes sont des civils. Les corps des femmes sont devenus des champs de bataille où la violence contre les femmes est une arme de guerre; le recours au viol systématique, la propagation délibérée d'infections, et la grossesse forcée servent à humilier non seulement les femmes mais aussi les hommes. La guerre induit des déplacements de personnes, et surtout de

femmes et de filles dont aucun organisme unifié n'est responsable, et fait des réfugiées dont les problèmes ne sont pas suffisamment pris en compte par la législation existante en la matière.

La résolution 1325 (2001) appelle aussi l'attention sur le rôle déterminant des femmes dans les situations de crise et consécutivement à celles-ci. Les femmes et leurs organisations ont fait la preuve de leur capacité de chevaucher les barrières frontalières ethniques et de favoriser le dialogue. UNIFEM facilite leur participation au processus de paix au Burundi et au Congo, par exemple. Il lui est souvent demandé quelle différence cela fait d'avoir des femmes à la table des négociations de la paix. La réponse est que les femmes posent certaines questions, comme les enfants nés du viol et l'impact psychologique de la guerre, qui jamais n'avait été formulées dans de telles circonstances. Dans les situations consécutives aux crises, comme le relève la résolution 1325 (2001), les femmes jouent un rôle important dans la reconstruction du pays et en veillant à ce que l'occasion soit saisie pour adopter une nouvelle législation assurant le respect de leurs droits à la terre et à l'éducation, conformément à la Convention de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). En Afghanistan, par exemple, l'attention a été concentrée sur la réinsertion des veuves et des femmes dans les systèmes d'éducation et de santé après une absence de six ans. Au Timor oriental, pour prendre un autre exemple, des consultations pour soigner les traumatismes ont été reconnues comme nécessaires aux femmes et aux hommes qui devaient reconstruire leur vie. Quand un pays émerge d'une crise, la violence n'a souvent pas disparu, mais s'est propagée dans les ménages, en partie parce que les hommes ont été humiliés de n'avoir pas su protéger les femmes de leur communauté.

Bref, cette résolution a été un succès majeur du Conseil de sécurité. L'oratrice souhaite que les parlementaires mettent leur énergie au service de la paix, de la sécurité et des femmes. Au lendemain de 11 septembre, il importe plus que jamais de se rappeler que la sécurité globale est fondée sur le fait que l'on traite de front de la sécurité humaine, du développement et des droits de l'homme comme constituant un ensemble intégré.

Mme Heyzer observe le sigle "AGIT" – pour action, gestion intègre et transformation – est un rappel utile de la façon dont les parlements peuvent galvaniser le soutien international en faveur de ce programme. Les parlementaires peuvent contribuer à tenir les gouvernements pour responsables des engagements qu'ils ont pris. Ils peuvent pousser à la roue pour que les ressources voulues viennent appuyer la sécurité humaine, à commencer par le secteur de la santé et le renforcement des compétences.

Quant à l'engagement des pays vis-à-vis des objectifs des recommandations et des conventions existantes, elle suggère qu'investir dans l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes – l'objectif 3 de la Déclaration du millénaire – est la meilleure stratégie pour la réalisation des huit objectifs. L'oratrice a déjà rappelé que surmonter l'inégalité des sexes contribuerait à lutter contre le VIH/SIDA. La réduction de pauvreté, pareillement, aurait tout à gagner de l'amélioration de l'accès des femmes aux marchés et de tout progrès de la condition des personnes qui travaillent à domicile. La mondialisation ne porte pas seulement sur les biens et les services, mais a aussi pour dimension des déplacements de main d'œuvre, et sur les liens entre main d'œuvre migrante et trafic de personnes.

En venant à la transformation, elle observe que le Rwanda est un bon exemple de pays qui a su user du forum des femmes à l'Assemblée nationale pour passer en revue et transformer la législation nationale, et mettre en place de tout nouveaux droits à la terre et à l'héritage.

Les parlements, ajoute-t-elle, sont des lieux importants d'action et de transparence. En collaborant avec les Nations Unies, ils pourront accomplir beaucoup.

Le Président invite les participants à formuler leurs observations.

Mme Ioannucci (Italie) dit que dans son pays un travail législatif a été entrepris pour accroître la représentation des femmes en politique et dans l'administration publique. La nécessité d'une meilleure représentation des femmes est nettement ressentie, d'autant plus que le terrorisme menace particulièrement les familles et les femmes, qui sont le pivot de la société.

Elle propose qu'outre poursuivre son travail avec et sur les femmes, l'UIP, en coopération avec l'ONU, organise une réunion de femmes parlementaires pour faire valoir leur point de vue particulier dans la prévention de la guerre et du terrorisme, et sur la consolidation de la paix.

Mme Krishna (Inde) félicite la Directrice exécutive d'UNIFEM pour sa déclaration objective et passionnée à la fois. Elle rapporte qu'en Inde il était envisagé d'adopter de nouveaux textes de loi relatifs à la violence domestique et au viol.

L'utilisation cruelle de femmes comme armes dans les conflits est un fait tragique. Elle a eu la chance de participer au débat du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, et elle a suggéré que les femmes jouent un plus grand rôle dans la restructuration de la société et contribuent à atténuer les traumatismes subis par les familles et les enfants dans la phase de reconstruction.

Elle demande si UNIFEM dispose d'un plan et des fonds nécessaires pour faire admettre plus de femmes dans les opérations de maintien de la paix et de promotion de la sécurité humaine.

M. Moubarak (Egypte) remercie Mme Heyzer pour son exposé. Notant qu'elle a principalement évoqué les conflits en Afrique, il affirme que la législation est le moyen le plus puissant pour assurer les droits des femmes. Dans son pays il y a égalité dans presque tous les aspects de la vie mais le parlement compte très peu de femmes parce que dans le système actuel il leur est difficile de se porter candidates. Il demande à connaître l'opinion de Mme Heyzer sur ce point.

M. Salles (France) appelle l'attention sur le développement exponentiel de la prostitution, y compris celle de très jeunes filles, en Europe occidentale depuis la chute du mur de Berlin. Le phénomène est enraciné dans la grande pauvreté à l'Est, où le salaire minimum n'est que de 60 à 70 euros par mois. La France et d'autres pays, y compris les pays de transit, essayaient de coordonner leur législation, mais le problème doit manifestement être traité à la source, en permettant à la société de protéger les jeunes filles. Il demande si Mme Heyzer pense que des solutions pourraient être trouvées par le biais d'une coopération entre les parlements nationaux, l'UIP et l'ONU.

Mme Starrfelt (Norvège) dit qu'elle souscrit pleinement à la déclaration de Mme Heyzer. Elle demande s'il est facile ou difficile de faire en sorte que la perspective d'UNIFEM vienne imprégner le travail du système des Nations Unies. Elle lui demande par ailleurs quelle est son opinion sur la manière d'améliorer encore la coopération entre l'Organisation et les parlements.

Mme Madero (Mexique) se joint aux autres participants pour féliciter Mme Heyzer d'avoir si bien expliqué pourquoi il importe de traiter la perspective hommes-femmes comme faisant partie intégrante de la perspective du développement, de la politique sociale et de l'objet des sciences économiques, plutôt que de la reléguer en annexe.

S'agissant de démocratie et de la condition des femmes, elle considère qu'il devrait exister une sorte d'observatoire pour suivre les engagements qu'ont pris les pays et voir à quel degré ils assurent la parité, y compris dans la conduite des affaires publiques, au travers de leur législation et de leurs partis politiques. La parité politique contribuerait à assurer une meilleure intégration de la perspective hommes-femmes dans les nombreuses problématiques que Mme Heyzer a évoquées. Mais la législation seule ne suffit pas; des mécanismes complémentaires sont nécessaires pour assurer une conscience plus vive et pour provoquer les changements structurels et sociaux qui permettraient d'appliquer effectivement la loi.

Mme Heyzer dit qu'elle commencera par faire quelques observations sur la question des femmes en politique, y compris leur représentation parlementaire. Immédiatement après la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995), 40 pays ont adopté la recommandation d'une quote-part de 30 pour cent de femmes – une masse critique. Une fois les femmes dans la place, elles pourraient former un partenariat avec les hommes et obtenir des avancées. Faisant le point des progrès accomplis dans le monde, UNIFEM a constaté que les pays qui avaient instauré un système de quota pour les femmes en politique disposaient de plus de ressources budgétaires pour ce qui concerne les femmes, notamment en matière de santé et d'éducation. L'expérience montre également que les femmes qui sont parvenues à se prévaloir du système de quota sont particulièrement efficaces quand elles ont un fort soutien populaire et des liens étroits avec la société civile, dont elles peuvent faire valoir les attentes devant le parlement.

Sur la question de la coopération, elle observe qu'il serait utile de rapporter les recommandations des conférences internationales devant les parlements nationaux pour qu'ils en débattent et y donnent suite, et de faire savoir à l'ONU quels obstacles rencontrent les parlementaires dans la mise en œuvre de ces recommandations. Le but est de renforcer le dialogue intergouvernemental et de tisser des liens plus étroits de sorte que la communauté internationale dans son ensemble puisse appuyer les engagements internationaux, y compris les objectifs de la Déclaration du millénaire en matière de développement.

Quant à la réforme juridique, elle estime que même le meilleur cadre juridique ne peut donner ses fruits si les gens n'ont pas une compréhension claire de ce qu'il représente, ni avant que les conditions pratiques de son application ne soient réunies. Par exemple à la suite de l'adoption de la législation visant à combattre la violence à l'égard des femmes au Sénégal, elle a été contactée par le ministre de la condition féminine qui lui demandait son assistance pour mener une campagne éducative afin de faire comprendre dans chaque village que les mutilations génitales féminines étaient dangereuses. La seule pénalisation de ces pratiques n'aurait pas suffi.

L'investissement dans l'action des femmes et de leurs organismes pour la consolidation de la paix et la sécurité humaine importe au plus haut point. Jusqu'ici toutefois leur rôle n'a regrettamment été que peu reconnu et a manqué de visibilité et d'appuis. Or il est essentiel d'admettre les femmes dans le processus tout entier, de la table des négociations à la reconstruction après les conflits, y compris la rédaction de nouveaux textes constitutionnels et législatifs. En Afghanistan, il est satisfaisant que les Nations Unies soient parvenues à faire participer plus de 200 femmes à la Loya Jirga, en un geste qui rompait avec la tradition. Cela n'avait pas été facile, mais l'effort en avait valu la peine vu les questions relatives aux femmes qu'elles avaient apportées à la table des négociations.

Quant au trafic et à la prostitution, elle estime que ces maux sont enracinés non pas simplement dans la pauvreté mais dans l'inégalité, dans le contexte de la mondialisation et de la vulnérabilité que provoquent la crise économique, la guerre et la corruption. Il importe de garder présent à l'esprit les deux flux bien distincts de main d'œuvre que provoque la mondialisation. Il y a d'une part un flux admis de travailleurs hautement qualifiés qui sont recherchés par les pays dans le secteur des technologies de l'information et dans le secteur bancaire, entre autres. L'autre flux – non protégé et souvent illégal – est celui des travailleurs migrants qui sont prêts à se contenter de travaux mal payés ou dangereux, dans les secteurs de la santé, des services et autres, que les ressortissants des pays d'accueil sont peu disposés à faire. Elle est convaincue que les migrations illégales persisteront aussi longtemps que le trafic de personnes, qui est lui-même lié aux trafics criminels d'armes et de drogues, ainsi que de femmes, durera. Pour promouvoir la sécurité humaine, il est nécessaire d'assurer des flux de main d'œuvre bien régulés, et ne pas se contenter de veiller seulement à ceux des biens et des services.

Bref, si on regardait la sécurité humaine au travers des yeux des femmes, on verrait que la question recouvre toute une gamme de problématiques, de la lutte contre la pauvreté à l'autonomisation des femmes dans la lutte contre le SIDA et à la promotion de la participation des femmes à la gouvernance.

M. Davis (Conseil de l'Europe, Royaume-Uni), s'exprimant au nom du Groupe britannique à l'Union et de la délégation du Conseil de l'Europe à l'Assemblée générale, s'interroge quant à savoir s'il est besoin de plus de législation, ou simplement de l'application de la législation existante. On peut supposer qu'il existe vraisemblablement dans tous les pays une loi contre le viol.

Mme Ryyänen (Finlande) remercie Mme Heyzer de son intervention passionnante. Au Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, 2002) elle a pu constater quelques progrès dans le programme que Mme Heyzer a dressé. Mais sur certains points il pouvait y avoir des reculs: certaines avancées faites lors de conférences précédentes avaient été remises en question lors de la négociation du document final. Elle aimerait savoir si Mme Heyzer a des suggestions pour prévenir le fait que puissent s'affronter dans l'avenir les droits religieux et culturels d'une part, et les droits de l'homme fondamentaux de l'autre. A son propre avis, les droits de l'homme incluent les droits spécifiques aux femmes et les droits génésiques des femmes, qui ont des liens étroits avec la santé et la prévention du SIDA en particulier.

Mme Heyzer convient avec M. Davis que l'application de la législation n'est qu'une première étape, mais une étape importante qui en général n'advient pas sans lutte. Par exemple la question de la violence domestique avait à peine été abordé avant la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, 1993). Seuls 40 pays ont jusqu'ici adopté des textes législatifs pour la combattre. Une fois la législation sur la violence domestique en place, le défi devient d'enrôler tout le système de justice pénale – avocats, juges et police, et d'investir dans les services nécessaires. La prévention est cruciale; elle suppose de faire changer l'opinion publique et le comportement social par l'éducation, les médias et l'action parlementaire.

Elle partage les inquiétudes de Mme Ryyänen. Beaucoup de travail a été investi dans les grandes conférences des années 90. Ce travail a permis d'enregistrer des avantages considérables pour les femmes dans le monde entier. Pour empêcher que ces gains ne s'érodent, le public doit être informé du coût social que représente un recul ou la moindre perte d'un avantage acquis.

Les normes en matière de droits de l'homme que les Nations Unies ont plaidées devaient devenir la norme pour la communauté internationale tout entière, mais dans le passage de la rhétorique à la pratique les parlements doivent s'assurer qu'aucune occasion n'est perdue. Elle souhaite donc que les parlementaires songent au mot d'ordre "AGIT" et développent des mécanismes d'Action, de Gestion Intègre et de Transparence, en s'engageant et en honorant leurs engagements, et en utilisant le potentiel de transformation que représentent les ressources et les partenariats qu'ils maîtrisent.

4. La Campagne de promotion des Objectifs de développement pour le Millénaire

Le Président présente Mme Eveline Herfkens, Directrice exécutive de la Campagne de promotion des Objectifs de développement pour le millénaire, rendant hommage à l'action considérable qu'elle mène dans l'arène publique. L'Union et les parlements nationaux souhaitent s'associer aux nouvelles initiatives et contribuer à aligner leurs positions avec celles des Nations Unies, du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale.

Mme Eveline Herfkens dit qu'après avoir été parlementaire pendant dix ans, elle se sent chez elle en la compagnie des participants. Elle attache une grande importance à ses rencontres avec les parlementaires, qui à son sens sont souvent négligés sur la scène internationale. Auparavant, en tant que ministre de la coopération au développement des Pays-Bas, elle avait même estimé que la communauté internationale soutenait dans certains pays des organisations non gouvernementales (ONG) à un degré tel que les parlementaires se trouvaient dépossédés de leurs attributions. Car en définitive, ce sont les parlements qui sont responsables, pas les ONG.

En tant que responsable désignée par le Secrétaire général, elle souhaite tout d'abord expliquer que les Objectifs de développement pour le millénaire sont le résultat combiné des grandes conférences internationales des années 90, notamment la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Sommet de la Terre, Rio de Janeiro, 1992), la Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, 1994), le Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 1995), et enfin la Conférence internationale sur le financement du développement (Monterrey, 2002), qui a eu lieu après que les objectifs eurent été définis.

Fondamentalement, il y a huit objectifs à atteindre d'ici à 2015 : 1) réduire de moitié la proportion de pauvres dans le monde; 2) assurer l'éducation primaire universelle aux filles et aux garçons; 3) promouvoir l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes; 4) réduire des deux-tiers le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans; 5) réduire la mortalité maternelle des trois-quarts; 6) stopper et inverser la tendance pour ce qui est du VIH/SIDA, de la malaria et des autres grandes maladies; 7) assurer la durabilité de l'environnement; et enfin 8) renforcer les partenariats mondiaux nécessaires pour réaliser les sept premiers objectifs.

L'objectif 8 est soutenu par la conclusion atteinte à la Conférence internationale de Monterrey, à savoir que si les pays en développement ont la responsabilité fondamentale de réaliser leurs objectifs de développement, ils auront du mal à y parvenir si l'environnement international n'est pas porteur. En conséquence, il appartient aux pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) d'apporter au développement une aide adéquate en termes de quantité et de qualité et, plus important encore, de travailler à l'extinction de la dette, de stimuler l'investissement étranger, d'ouvrir leurs propres marchés et d'éliminer les subsides agricoles relatifs aux produits.

Son enthousiasme à être désignée pour faire campagne en faveur des Objectifs de développement pour le millénaire a de multiples raisons. Pendant les 25 années au cours desquelles elle a été engagée dans la coopération au développement et dans le dialogue Nord-Sud, elle a vu beaucoup de temps perdu en désaccords entre l'Est et l'Ouest, entre le Nord et le Sud, entre le système des Nations Unies et les institutions financières internationales, et entre les gouvernements et les ONG. La bonne nouvelle est que la Déclaration du millénaire a non seulement été signée par 189 chefs d'Etat ou de gouvernement, mais a aussi été approuvée par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, et a emporté l'enthousiasme de la communauté des ONG.

Deuxièmement, alors que le débat dans le passé s'est concentré sur les moyens du développement, il porte désormais sur sa finalité, à savoir un développement axé sur la personne. Il se fonde sur le consensus que l'investissement dans la santé et l'éducation des personnes est, même financièrement, un bon investissement.

La troisième bonne nouvelle est la synergie des objectifs. Chaque progrès dans une direction se traduira nécessairement par un progrès dans une autre. Par exemple si l'accès à l'eau potable est plus aisé, les filles pourront passer plus de temps à l'école au lieu de faire la corvée d'eau. Et les filles, instruites, finiront par avoir des grossesses mieux espacées, et moins d'enfants qui seront à leur tour en meilleure santé et mieux instruits.

Quatrièmement, tous ces objectifs comportent des cibles secondaires, concrètes et mesurables. Le progrès des pays pourra être suivi en regard de ces repères, et les comparaisons entre les pays stimuleront un utile débat public.

Les Objectifs sont également très équilibrés. Alors que dans le débat antérieur sur la pauvreté le Nord et le Sud se rejetaient le blâme, le consensus de Monterrey incarne un contrat entre eux. La responsabilité première revient aux pays en développement, mais les pays développés – qui ont fixé les règles du commerce international et des marchés financiers – ont quant à eux la responsabilité de veiller à ce que la mondialisation bénéficie à la population du monde entier, comme le réclame la Déclaration de millénaire, et pas seulement aux riches. Cela suppose de créer un système commercial multilatéral équitable et non discriminatoire. Le système des subventions agricoles est un exemple de ce qui doit être changé. En Europe chaque vache est subventionnée à hauteur de 2 dollars par jour, alors que beaucoup d'Africains doivent survivre avec moins. En adoptant l'objectif 8 de développement, un équilibre a été obtenu.

Ces huit objectifs ont déjà galvanisé les énergies de nombreuses entreprises internationales. Ils contribuent à inspirer davantage d'unité et de programmation conjointe dans le système des Nations Unies, qui a pu être critiqué pour être trop compartimenté, et ils engendrent une coopération accrue entre le système de l'ONU et le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.

Les Objectifs de développement sont la "propriété" des peuples de tous les pays qui doivent les réaliser, et non pas du système des Nations Unies ou des institutions financières internationales. Le rôle de l'Organisation est un rôle de facilitation et d'arbitre. Comme facilitatrice aux niveaux mondial et local, elle s'adresse à la société civile, aux médias, aux organismes confessionnels, et aux parlements en particulier. Comme arbitre, l'ONU aide à établir les rapports individuels de pays qui dressent le bilan des progrès accomplis en direction des objectifs et les combine en un rapport global assorti de listes par pays. Ces listes – par exemple l'indice du développement humain et l'indice international de transparence – sont des outils extrêmement puissants pour stimuler le débat dans les pays où le progrès s'est révélé être

insuffisant. L'oratrice se souvient quand, dix ans plus tôt, le rapport sur le développement humain avait inclus pour la première fois un indicateur sur la parité hommes-femmes et les Pays-Bas avaient perdu cinq places au classement des pays. Cela avait provoqué un débat public fort utile sur ce que le pays devait faire pour retrouver la place à laquelle il tenait tant au palmarès.

En qualité de ministre de la coopération au développement jusqu'à juillet 2002, elle a constaté que les Objectifs étaient extrêmement utiles pour combattre la désaffection vis à vis de l'aide, qui est survenue quand les Européens ont eu le sentiment de n'avoir fait qu'aider des élites dans les pays pauvres. Les sondages d'opinion dans beaucoup de pays riches ont montré que les gens étaient prêts à payer des impôts légèrement plus élevés pour combattre la pauvreté dans le monde en développement et y instruire les enfants.

D'aucuns ont pu dire que les Objectifs paraissaient bons, mais en se demandant s'ils sont réalisables. Sa réponse est un oui tonitruant. Ils sont économiquement et techniquement réalisables, si la volonté politique est là. C'est pourquoi la force la plus importante à avoir de son côté est celle des parlements, qui sont les principaux acteurs de la volonté politique. Ils ont pour mission de contrôler les politiques des gouvernements, de décider de la législation, et ce sont eux qui tiennent les cordons de la bourse pour l'utilisation des fonds publics. Les parlementaires sont donc en mesure d'évaluer si les politiques proposées par le gouvernement sont ou non porteuses des actions prioritaires et des financements requis pour réaliser les objectifs de développement.

Elle suggère également que tenir un débat national au sujet de ces objectifs pourrait être utile aux parlementaires eux-mêmes. Elle a été choquée par un sondage d'opinion international, rapporté dans le *Financial Times*, indiquant que les gens font moins confiance aux parlements qu'à n'importe quelle autre institution, même les grosses multinationales. Les parlementaires qui chercheraient à renouer avec leur base électorale peuvent trouver dans ces objectifs un fantastique programme d'action, car ils résument les aspirations humaines fondamentales dans un langage accessible à tous.

S'adressant aux parlementaires du Sud, Mme Herfkens dit que les équipes de pays du PNUD aident les gouvernements à rendre compte de la situation en regard de chacun des objectifs. Il importe que les rapports résultants soient supervisés par un organe indépendant, et nul mieux que le parlement n'est habilité à ce faire. Elle invite donc les parlementaires à animer des débats sur des questions sectorielles, comme la santé et l'éducation, dans le contexte des objectifs du millénaire; les membres de la commission parlementaire des finances devraient contrôler le degré de priorité donné aux dépenses visant à réduire la pauvreté. Il est essentiel de rendre le gouvernement responsable, objectif par objectif, des engagements qu'il a contractés au Sommet du millénaire.

Elle espère que les parlementaires des pays de l'OCDE soumettront également les politiques de leur gouvernement à un examen minutieux pour ce qui est non seulement de l'adéquation de l'APD mais aussi des autres questions cruciales pour la réduction de pauvreté, comme la remise de la dette et la position du gouvernement à l'Organisation mondiale du commerce sur l'ouverture des marchés.

L'UIP pourrait aussi relever certains de ces défis dans le cadre de son programme de coopération technique, qui est appuyé par le PNUD et par quelques pays donateurs profondément engagés à la réalisation des objectifs.

Elle conclut en disant que seuls les parlements peuvent combler le déficit démocratique dans la gouvernance mondiale. Comme le Secrétaire général l'a observé, le pouvoir unique des parlementaires sur le budget de l'Etat peut à lui seul faire toute la différence.

Le Président remercie l'oratrice de son intervention éclairée et donne la parole à l'assistance.

M. Anam (Indonésie) félicite Mme Herfkens de sa présentation exhaustive des Objectifs de développement. Il demande quel est jusqu'ici l'obstacle principal à leur réalisation dans le délai imparti, et si le terrorisme nuit à cette réalisation.

M. Versnick (Belgique) félicite Mme Herfkens pour son exposé énergique et enthousiaste. Elle a souligné l'importance et le pouvoir des parlements, et a même suggéré un moyen pour les parlementaires de se remettre en prise avec l'opinion publique. Mais une déclaration plus provocatrice associant l'éloge et la critique pourrait stimuler mieux encore l'action des politiques.

M. Malofeev (Biélorus) demande s'il existe une quelconque perspective réaliste d'accord sur des sources novatrices de financement du développement, comme il en a été débattu à la Conférence de Monterrey.

M. Saporito (Italie) dit avoir été déçu par l'exposé de l'oratrice, qui a été moraliste plus que méthodologique. Il fait valoir que les parlementaires jouent déjà un rôle de surveillance de l'action des gouvernements.

D'après le programme de la réunion, il pensait que Sir Kieran Prendergast allait évoquer la lutte contre le terrorisme. Il demande au Président si du temps peut être consacré au sujet dans la séance de l'après-midi.

M. Herrera (Mexique) observe que Mme Herfkens a exprimé les aspirations de l'humanité tout entière. Il est particulièrement intéressé par la référence au fait que les populations des pays les moins développés réclament moins une aide directe que des conditions commerciales convenables. Bien que des accords aient été signés sur un commerce loyal, ils ne sont pas respectés par leurs signataires. Leur exécution devrait être intégrée dans la législation nationale, comme elle l'est au Mexique et dans d'autres pays, et être complétée par un cadre international de libre échange.

Le Mexique accueillera à Cancun en avril 2003 la cinquième réunion ministérielle organisée par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la question principale devant être à nouveau la demande d'un commerce loyal. Il invite donc l'Union interparlementaire à entreprendre une action du même type que celle qu'elle a menée s'agissant de la Conférence internationale sur le financement du développement (Monterrey, 2002) et du Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, 2002).

La mondialisation devrait trouver un pendant dans la législation nationale. Sans ériger d'obstacles aux échanges commerciaux, les pays en développement pourraient envisager d'établir des principes compensatoires de justice vis-à-vis des pays plus développés, dont les subventions élevées génèrent des distorsions économiques pernicieuses. Il invite donc Mme Herfkens à donner plus de détails sur la façon dont ces distorsions nuisent particulièrement au secteur primaire dans les pays en développement – élevage, pêche et secteur minier, comme c'est le cas au Mexique.

Mme Ionescu (Roumanie) rappelle que, selon Mme Herfkens, les objectifs de développement du millénaire ne pourraient pas être réalisés sans les parlements. Elle en convient et considère aussi que l'UIP pourrait jouer un rôle important en mobilisant les efforts, en encourageant l'échange d'expérience, et même en créant un mécanisme de suivi de l'action parlementaire en faveur de ces objectifs. Tout particulièrement maintenant que l'Union va pouvoir tirer bénéfice de son statut d'observateur, elle demande si Mme Herfkens envisage d'associer les parlements nationaux et leur organisation internationale à sa campagne.

Le Président invite Mme Herfkens à répondre aux observations faites et assure ses collègues italiens que la question du terrorisme sera abordée dans l'après-midi par M. Hans Corell.

Mme Herfkens dit, répondant à M. Anam, que l'obstacle principal à la réalisation des Objectifs de développement est le manque de volonté politique, à divers degrés, dans de multiples pays. Le problème est en partie celui des gouvernements nationaux et en partie celui d'une gouvernance mondiale insatisfaisante. L'Indonésie, par exemple, est touchée par des problèmes de gouvernance aussi bien que par la crise financière. Le Parlement pourrait contribuer à traiter des facteurs qui sont responsables du ralentissement de la réduction de la pauvreté, qui avait été plus rapide les années précédentes.

L'un de véritables impacts du terrorisme sur les objectifs de développement est qu'il détourne l'attention et les ressources de la réduction de la pauvreté. Dans le même temps, toutefois, le terrorisme fait comprendre plus largement que toute la population mondiale est sur le même bateau, d'une certaine manière. La démonstration que les événements qui surviennent en un lieu ont inévitablement des effets partout ailleurs aide à engendrer un sentiment plus fort de solidarité internationale, qui pourrait même stimuler l'avancement en direction des objectifs. Ainsi, quand bien même certains pays se concentrent sur le terrorisme et pas grand chose d'autre, d'autres pays ont mieux pris conscience des liaisons transnationales et font davantage pour lutter contre la pauvreté.

Elle se déclare disposée à prendre au mot la suggestion de M. Versnick d'être plus critique dans son évaluation de la façon dont les pays se comportent, bien que la situation puisse être considérablement différente d'un pays à l'autre. La Belgique est l'un des rares pays à s'être engagé à accroître son budget d'aide pour atteindre le niveau de 0,7 pour cent du PNB prescrit pour l'aide publique au développement (APD). Mais à la différence de l'Irlande, l'engagement de la Belgique n'est pas le fait d'une décision unanime du Parlement, et par conséquent il n'est pas à l'abri d'un changement de gouvernement. Une décision parlementaire plus forte et ambitieuse améliorerait la position belge. Toujours en Belgique, il serait encore possible d'améliorer les positions du gouvernement sur l'élimination des aspects les plus discutables de la politique agricole commune de l'Union européenne et d'ouvrir le marché aux produits des agriculteurs pauvres d'autres continents.

Répondant à M. Malofeev, elle dit qu'il y a en effet eu débat au sujet de la taxe Tobin, mais en bonne réaliste elle ne voit personne qui aurait le pouvoir de l'imposer. Quelques candidats et parlementaires élus en France et en Allemagne l'avaient évoquée – en partie, suspecte-t-elle, pour détourner l'attention de la véritable question de la nécessité véritable d'accroître l'APD de ces pays – mais une fois les élections passées le propos ne s'est plus fait entendre.

Une approche plus réaliste consisterait à ce que les pays, individuellement, s'engagent unilatéralement à passer au chiffre de 0,7 pour cent comme la Belgique, la Finlande, le Luxembourg et l'Irlande l'ont récemment fait – au titre du processus de Monterrey – et comme les pays nordiques et les Pays-Bas le pratiquent depuis 25 ans. Après un silence total sur le sujet pendant deux décennies, non seulement un plus grand groupe de pays a maintenant adopté l'engagement de 0,7 pour cent, mais à Barcelone en mars 2002 les dirigeants de tous les pays de l'Union européenne ont adopté un calendrier pour atteindre la valeur de 0,39 ou plus. Elle souhaite rappeler cet engagement à M. Saporito. La délégation italienne, en tant que membre de l'UIP, a un engagement envers la coopération internationale. Selon la rumeur, le projet de budget de l'Italie ne prévoit pas que l'engagement gouvernemental atteigne la valeur de 0,39 pour cent avant 2007. Moralisme à part, la coopération internationale échouera si les pays continuent à faire des promesses sans les tenir.

Elle est pleinement d'accord avec M. Herrera sur le fait que pour la plupart des pays en développement la possibilité d'un commerce loyal compte plus que l'aide. Il est impossible de réduire de moitié la pauvreté sans s'attaquer à l'emploi, au revenu et, donc, aux questions commerciales. Il serait merveilleux que l'UIP s'attache à suivre l'avancement du programme, et elle serait heureuse de s'exprimer devant une telle réunion que l'Union prendrait l'initiative de convoquer.

En réponse à Mme Ionescu, elle convient que la Campagne ne saurait aboutir sans les parlements nationaux. Encore une fois, elle serait enchantée que l'UIP endosse un rôle à cet égard. Avec son réseau unique, l'Union est en mesure d'aider les parlementaires à comparer leurs notes et à échanger les meilleures pratiques sur la manière de lancer le débat, par exemple sur les questions qui seront versées aux ordres du jour prochains du Fonds monétaire international et de l'Organisation mondiale du commerce. Les parlementaires ont en effet le potentiel de devenir une force d'une puissance énorme pour réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015; il est d'ailleurs difficile de trouver meilleur thème pour les prochaines campagnes électorales.

Le Président exprime ses remerciements à Mme Herfkens pour son intervention du plus haut intérêt.

M. Anders B. Johnsson, Secrétaire général de l'Union interparlementaire, dit qu'il vient de recevoir une bonne nouvelle de l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle a officiellement décidé d'accorder le statut d'observateur à l'Union interparlementaire.

Il rappelle toutefois que l'affaire n'est pas close. Au cours des deux journées à venir se tiendra un débat de l'Assemblée générale sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et au total 23 organismes, régionaux et autres, dont l'UIP. Il encourage les participants à prendre connaissance des documents consacrés aux rapports de ces organismes avec les Nations Unies. Dans le cadre du débat sera tenu un vote sur une résolution qui autoriserait notamment l'UIP à distribuer ses documents officiels à l'Assemblée générale. Jusqu'ici, 50 pays ont décidé de co-parrainer cette résolution. Compte tenu de l'enjeu, il souhaite voir chacun des 140 pays membres de l'Union se porter co-parrains avant que la résolution ne soit adoptée.

5. La Cour pénale internationale, et autres questions juridiques

Le Président présente M. Hans Corell, Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques, qui parlera de la Cour pénale internationale, une des initiatives les plus importantes pour

protéger les droites inaliénables de l'humanité. M. Corell a été responsable de l'organisation de la Conférence qui a adopté le statut de la CPI.

M. Hans Corell dit avoir toujours plaisir à rencontrer les parlementaires, qui font les lois et décident du budget de leur pays et souvent composent le gouvernement lui-même.

Il fait la prédiction que dans quelques décennies, les gens considéreront la création de la Cour pénale internationale (CPI) comme un des événements les plus marquants de l'histoire du droit international et même de l'histoire de l'humanité. La CPI a vocation de mettre un terme, en leur faisant assumer les conséquences de leurs actes, à l'impunité des individus qui violent les droits des faibles.

Pour faire le point des progrès accomplis jusqu'ici, il rappelle que le Statut de Rome est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2002. Plus de 80 ratifications ont été reçues. L'Assemblée de la Cour, composée des Etats parties, s'est réunie pour la première fois en septembre 2002 et a pris des décisions pour la plupart administratives, et notamment adopté les Règles de procédure et le budget du premier exercice. Viennent ensuite à l'ordre du jour l'élection des juges et la nomination du procureur. Les candidatures aux fonctions de juge devaient bientôt être communiquées au Secrétaire général et les élections auraient lieu à l'Assemblée en février 2003. Les consultations au sujet de la désignation du procureur étaient en cours et il avait bon espoir qu'une personne ferait bientôt l'unanimité. Un greffier serait nommé quand les juges auraient été élus. Une équipe préparatoire à La Haye met en place l'installation de la Cour avant son inauguration, programmée pour mars 2003, et réceptionne pour en faire bonne garde toutes les communications adressées à la CPI.

Il répondra avec plaisir de manière plus détaillée à toutes les questions que les participants souhaiteront lui poser au sujet de la CPI.

Le tribunal spécial pour la Sierra Leone, pays dans lequel d'énormes atrocités ont été commises, est une autre instance judiciaire que l'Organisation des Nations Unies a contribué à mettre en place. A la différence des tribunaux pour le Rwanda et la Yougoslavie, que le Conseil de sécurité a créés en tant qu'organes subsidiaires au titre du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, rendant leurs décisions contraignantes pour les Etats parties, la Tribunal spécial pour la Sierra Leone est une instance plus légère, basée sur un accord négocié entre le Gouvernement et le Secrétaire général. Le Tribunal se concentrera sur les personnes qui portent les plus grandes responsabilités dans les atrocités commises. Un procureur et un greffier intérimaire sont déjà à Freetown, et seront bientôt rejoints par les juges.

Un tribunal analogue avait été envisagé pour traiter d'une des plus grandes tragédies du monde, celle du Cambodge, où 1,7 million de personnes – 20 pour cent de la population – ont été tuées entre 1975 et 1979. Initialement, dans les longues négociations entre les Nations Unies et le Gouvernement du Cambodge, l'accent avait été placé sur la mise en place d'une instance internationale. Mais le Gouvernement a ensuite modifié sa position et créé des chambres extraordinaires dans son système judiciaire national. Le Secrétaire général a hélas dû se retirer des négociations en février 2002, faute de confiance en le fait qu'une telle instance serait conforme aux normes internationales d'équité, de justice et d'indépendance. Un projet de résolution à ce sujet circule parmi les Etats membres et pourrait bientôt conduire à de nouveaux développements.

Au total 13 conventions ont été adoptées pour traiter du terrorisme. Elles sont basées sur deux principes – *aut dedere, aut judicare* - comme le disaient les Romains; à savoir ou bien

livrer les suspects pour qu'ils soient poursuivis dans un autre pays, ou bien les livrer à la justice dans le pays même. Certaines des conventions ont été adoptées sous l'égide des Nations Unies et d'autres organismes internationaux, comme l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Ce que toutes ont en commun est qu'elles entrent en jeu une fois les dommages faits. Le Secrétaire général a établi un rapport, dont l'Assemblée générale est saisie, sur la question de savoir ce qui a conduit à la commission d'actes terroristes, et il appartient aux Etats membres d'approfondir cette question.

Les parlementaires n'ignorent pas non plus que la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité demande aux parlements nationaux de légiférer sur le terrorisme, au premier chef pour lutter contre le financement des actes terroristes. Cette résolution établit aussi un Comité contre le terrorisme, présidé par Sir Jeremy Greenstock, ambassadeur du Royaume-Uni auprès de l'ONU, qui est très actif dans ses rapports avec les gouvernements et les parlements en ce qui concerne la communication par les pays au sujet des mesures prises pour appliquer cette résolution.

La Sixième Commission de l'Assemblée générale, qui partage le mandat du département dont est chargé M. Corell, tente également de rédiger deux projets de conventions sur la lutte contre le terrorisme. L'une serait de caractère générique – un document général traitant de tous les actes terroristes – tandis que l'autre traiterait spécifiquement du terrorisme nucléaire. Des avancées importantes ont été faites sur les deux projets de conventions mais, le climat politique s'étant dégradé, les Etats ont hésité à prendre les mesures finales, y compris à trouver un langage commun pour définir le terrorisme. M. Corell a néanmoins bon espoir que les deux conventions seront menées à bonne fin et adoptées.

Les parlementaires savent que l'ONU gouverne pratiquement la province de Kosovo, ainsi que le Timor oriental depuis que ce dernier est devenu un Etat indépendant. Agissant en vertu du chapitre VII, ayant force obligatoire, de la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité a aussi invité l'Organisation à exercer une fonction législative sur place – à savoir une fonction qui dans les Etats démocratiques est normalement réservée à une assemblée élue. Le Département des affaires juridiques a donc ajouté à sa charge de travail la tâche de vérifier chaque proposition législative pour s'assurer de sa conformité avec les principes constitutionnels et ceux des droits de l'homme.

Il y a par ailleurs beaucoup d'aspects juridiques dans la situation en Iraq. En 1996, l'orateur avait négocié l'accord sur le programme pétrole-contre-nourriture. Les parlementaires songent avant tout, naturellement, à l'aspect désarmement et à la résolution 1441 (2002), par laquelle le Conseil de sécurité a décidé d'une étape finale donnant à l'Iraq la possibilité de désarmer conformément aux termes de cette résolution et des précédentes. Il importe aussi de ne pas perdre de vue que l'ONU s'attache depuis plus de six ans à mener une action humanitaire pour atténuer les souffrances de la population iraquienne, dont la situation paraît maintenant être meilleure.

Il appelle l'attention de la réunion sur le fait que l'Assemblée générale célébrera bientôt le 20^{ème} anniversaire de l'adoption de la Convention sur le droit de la mer. Ce que l'on peut appeler la "Constitution des océans" incarne un concept important en régulant l'utilisation des océans et les droits des Etats à utiliser les zones océaniques et le fond de la mer hors de la juridiction nationale de tout Etat. Outre l'Autorité internationale des fonds marins à Kingston (Jamaïque), et le Tribunal international du droit de la mer à Hambourg (Allemagne), les parlementaires auront bientôt à entendre de la Commission des limites du plateau continental. Sous la tutelle du Département de M. Corell, la Commission doit établir jusqu'à quelle distance

au-delà de la zone des 200 milles nautiques (la zone économique exclusive) les Etats peuvent faire valoir des droits sur le plateau continental. Des équations très complexes sont nécessaires pour déterminer où la pente devient tellement raide que l'on passe au domaine de la haute mer et par conséquent au patrimoine commun de l'humanité. Comme prévu à l'origine, quelques autres instruments enracinés dans le Droit de la mer ont aussi été établis pour disposer d'un régime universel pour les océans, sous l'autorité de l'Assemblée générale, à laquelle le Département rend compte annuellement.

Le clonage humain est l'addition la plus récente à l'ordre du jour du Département. Cette question très sensible et complexe est examinée au sein de la Sixième Commission, qui a été chargée de rédiger le mandat pour la suite des travaux. Les débats reprendront en 2003. Si la question revêt des aspects juridiques, comme dans beaucoup de cas analogues elle a aussi des dimensions politiques et éthiques extrêmement délicates, qui doivent être traitées avant qu'un quelconque texte de convention puisse être rédigé.

M. Corell invite les participants à lui poser des questions.

Le Président remercie M. Corell de son exposé et invite l'assistance à s'exprimer.

M. Günter (Suisse) félicite l'Union d'avoir organisé cette réunion. L'Organisation des Nations Unies a besoin d'une dimension parlementaire; en effet, dans un avenir plus ou moins lointain, elle pourrait être appelée à devenir un véritable parlement mondial.

Il est capital, dans la politique de la Suisse, que les criminels de guerre soient déférés en justice et jugés par un tribunal international. Un monde vivant en paix a besoin d'un organe judiciaire pour juger les criminels qui menacent la paix et le destin d'êtres humains innocents. Maintenant que la CPI est sur le point d'entamer ses travaux, elle doit disposer de tous les moyens nécessaires pour exercer ses fonctions. La prolifération des clauses stipulant des immunités et des exceptions est dangereuse et risque d'affaiblir la Cour.

Il demande à M. Corell quel est son point de vue sur la manière dont les parlementaires pourraient contribuer à faire aboutir deux grands chantiers : encourager les Etats à signer et à ratifier le Statut de Rome, et veiller à ce que les gouvernements ne concluent pas d'arrangements spéciaux avec des Etats non parties qui affaibliraient la juridiction internationale de la Cour.

M. Atkinson (Conseil de l'Europe, Royaume-Uni) rappelle qu'au lendemain du 11 septembre le Conseil de l'Europe a voté une résolution globale demandant instamment que le Statut de Rome soit élargi à tous les chefs responsables d'actes de terrorisme international. Il croit comprendre que les juges de la Cour, une fois élus, décideront de leur mandat.

M. Melakhessou (Algérie) demande si l'Organisation des Nations Unies dispose des informations nécessaires pour définir le terrorisme et souhaite savoir par quel moyen l'Organisation compte combattre ce fléau.

M. Graham (Canada) félicite M. Corell pour son tour d'horizon très complet des activités de son département. Sa question, comme celle de son collègue algérien, porte sur la définition du terrorisme. Il souhaite savoir comment et pourquoi le terrorisme nucléaire devrait être distingué d'une convention globale contre le terrorisme, qui peut-on présumer devrait porter sur tous les types d'actes terroristes.

M. Stubrin (Argentine) se joint aux orateurs précédents pour exprimer ses remerciements à M. Corell pour son excellent exposé.

Premièrement, il demande à connaître le sentiment de M. Corell, dans les circonstances délicates actuelles, sur le débat récent au Conseil de sécurité sur le pouvoir du Conseil lui-même de recourir à la force. L'opération "Tempête du désert" en Iraq au début des années 90 avait été autorisée par le Conseil; hélas l'intervention au Kosovo ne l'avait pas été, ce qui avait posé des problèmes.

Deuxièmement, il est perturbé par le fait que l'utilisation de l'internet pour combattre le terrorisme ait été autorisée aux Etats-Unis d'Amérique, sans autre détail sur ce qui fonde cette action. Il se demande à quelle part de liberté les gens sont prêts à renoncer pour lutter contre le terrorisme et il demande à M. Corell de faire un développement sur la question lorsqu'il répondra aux interrogations de ses collègues algérien et canadien.

M. Carvajal (Mexique) souligne l'importance que pourrait prendre l'UIP dans la lutte contre le terrorisme. Les recommandations adoptées par l'Union finissent habituellement par devenir des lois dans les pays, comme dans le cas de la législation sur le VIH/SIDA et les mines antipersonnel. Vu le rôle de l'UIP et des parlements nationaux dans le soutien de la lutte contre le terrorisme, il devrait être possible qu'ils nouent des contacts directs avec l'Organisation des Nations Unies.

M. Davis (Conseil de l'Europe, Royaume-Uni) remercie M. Corell et le félicite de ses efforts pour faire naître la CPI.

Il demande à M. Corell son avis quant à savoir si la résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité donne aux Nations Unies autorité de décider d'une action militaire contre l'Iraq menée par un ou plusieurs Etats membres sans une autre résolution du Conseil.

M. Moubarak (Egypte) se joint aux autres orateurs pour remercier M. Corell de son exposé instructif. Beaucoup de demandeurs d'asile sont des terroristes, dont l'Egypte a considérablement souffert, et pourtant ils trouvent souvent refuge dans les pays occidentaux. Il demande si cette tendance va se poursuivre ou si l'ONU peut offrir une autre approche.

M. Saporito (Italie) rappelle les efforts du G8 et de l'UIP pour contribuer à définir le terrorisme; à la 107^{ème} Conférence de l'Union interparlementaire à Marrakech en mars 2002, par exemple, les parlementaires d'environ 100 pays ont abordé la définition du terrorisme sur la base des documents de l'ONU et de l'expérience des pays. Ces efforts ont visé à résoudre certains des problèmes rencontrés par le Comité contre le terrorisme présidé par Sir Jeremy Greenstock.

L'Italie estime que la menace terroriste peut être surmontée par une coopération universelle sur la base des résolutions du Conseil de sécurité. En réponse à la résolution 1373 (2001), son pays a rendu compte des mesures adoptées et envisagées pour combattre le terrorisme sur la base des résolutions 1267 (1999) et 1390 (2002). Il importe plus encore, à son avis, de maintenir un front uni : si un seul pays a une interprétation différente de la notion de terrorisme, il peut devenir une voie d'infiltration de terroristes, et en particulier de financement des réseaux.

Il a auparavant fait ses observations sur l'exposé de Mme Herfkens, qu'il avait trouvé quelque peu générique. Il lui a été rapporté depuis que dans sa réponse elle a mentionné une

réduction du financement de l'aide dans le budget de l'Italie. Il ne peut imaginer comment elle pourrait savoir cela, le budget n'ayant pas été encore approuvé. Quoi qu'il en soit, les décisions relatives à la coopération au développement de l'Italie appartiennent au Gouvernement et au Parlement.

M. Corell, Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques, répondant à M. Günter, dit que les parlementaires sont mieux placés que beaucoup pour apporter un soutien à la CPI. Ce sont eux qui représentent le peuple et qui prennent les décisions finales au Parlement. Plus important encore, les parlementaires sont en mesure d'éduquer les gens autour d'eux à la nécessité de la Cour. La base populaire sait souvent bien mieux qu'on ne le croit pourquoi les gens, partout dans le monde, ont besoin de la protection de la Cour, qui est là aussi bien pour prévenir que pour punir. Les sanctions ont une fonction préventive, et rappellent aux violateurs potentiels qu'ils s'exposent à être déférés devant la justice. Il invite les participants à dialoguer avec leurs mandants, à travailler dans leurs parlements nationaux, et à déborder les frontières pour aider leurs confrères parlementaires qui rencontrent des difficultés à convaincre leurs électeurs de l'importance de la CPI. La balle est dans leur camp.

Répondant à M. Atkinson, il dit que certains actes terroristes atteignant des proportions qui en font des crimes contre l'humanité sont déjà punissables; les attaques du 11 septembre, par exemple, sont considérées par certains comme ayant dépassé ce seuil. Confronté à un crime de cette magnitude, les juges de la Cour pourraient donc en traiter. Toutefois l'introduction du terrorisme en tant que crime distinct au titre du Statut de Rome supposerait de modifier le Statut, ce qui ne peut être fait dans la situation actuelle. L'idée d'inclure le terrorisme avait été envisagée par les auteurs du Statut, mais ils avaient sagement décidé de ne pas la poursuivre. C'était déjà un défi suffisant que de faire accepter l'idée d'une Cour dont la tâche, par définition, suppose d'intervenir dans les situations où un pays, individuellement, refuse ou n'a pas les moyens de poursuivre les crimes contre l'humanité.

En réponse à M. Melakhessou, il observe que la définition du terrorisme est une question controversée parce que dans certaines circonstances certains considèrent le terroriste comme un combattant de la liberté et d'autres pas. L'ONU a donc veillé à combler cette lacune. M. Corell rappelle que pendant les débats en 2001, le consensus avait presque été atteint sur les articles 2 et 18 du projet de Convention, qui fixait les paramètres du crime en termes très proches de ceux utilisés par le Secrétaire général et bien d'autres : à savoir qu'aucun acte de caractère terroriste ne peut être défendu, peu importe l'importance ou la noblesse de la cause. Naturellement, les actes eux-mêmes – assassinat, agression, incendie criminel, viol – sont déjà punissables dans le cadre de la législation nationale. Le seul élément à ajouter est donc le caractère aveugle des actes terroristes.

Quant à la deuxième question de M. Melakhessou, il répond que si l'Organisation peut combattre le terrorisme en rédigeant des conventions et en aidant à faire extradier les suspects, il y a des limites à ses pouvoirs dans les domaines hautement sensibles de l'investigation et du partage de renseignements. Interpol connaît des défis analogues. Les Etats membres sont soucieux de protéger leurs sources de renseignements et d'empêcher l'information de tomber dans les mauvaises mains, et préfèrent agir en petits groupes pour traiter de problèmes spécifiques.

En réponse à M. Graham, il dit que la Convention contre le terrorisme nucléaire s'entend comme une convention sectorielle, à savoir qui traite de facteurs spécifiques que sont les sources ou les moyens du terrorisme, comme le détournement ou la destruction d'aéronefs. La convention générique serait un texte général couvrant toutes les conventions sectorielles. En tant

que telle, elle pourrait facilement être adoptée comme texte législatif pur et simple par le parlement d'un pays en développement qui n'aurait pas toutes les ressources voulues pour intégrer toutes les diverses conventions sectorielles dans sa législation nationale.

Répondant à la première question de M. Stubrin, il dit qu'il appartient au Conseil de sécurité d'interpréter ses propres résolutions, y compris les violations qui y sont faites. L'opération Tempête du désert en effet avait été autorisée par le Conseil, tandis qu'au Kosovo c'est un groupe régional d'Etats qui était intervenu, hélas sans l'autorisation du Conseil.

Quant à ce qui devrait être fait dans l'avenir, il maintient son opinion que ce qui est en jeu, c'est la crédibilité du Conseil de sécurité. Si un public bien informé quelque part dans le monde se rend compte que des crimes terribles sont perpétrés et que les gens fuient au-delà des frontières, ils peuvent légitimement s'attendre à une action, et même à l'autorisation de l'usage de la force, de la part du Conseil. Si l'utilisation de la force par les Nations Unies a pu surprendre certains, ce n'aurait pas dû être le cas. La Charte a été conçue pour assurer la sécurité collective, au besoin par l'autorisation de l'utilisation de la force par un Etat ou une coalition d'Etats en vertu de l'article 53. Mais ce sont là des questions sensibles. Il se contentera donc de dire que les pays doivent veiller à ne pas dérégler le système délicat que prévoit la Charte. Les pays devraient donc s'unir s'ils prévoient d'employer la force. Quant à l'exception d'un pays agissant seul en légitime défense en vertu de l'article 51, cet Etat est tenu de porter la situation devant le Conseil de sécurité pour qu'il l'évalue.

M. Stubrin a également soulevé la question de l'équilibre délicat entre la lutte contre le terrorisme et la préservation des droits de l'homme. Il est bien trop facile de faire peser des soupçons sur une population de plus en plus large. Les parlementaires ont un rôle à jouer pour faire en sorte que la lutte contre la criminalité ne franchisse pas la ligne fine qui définit la base d'une société démocratique, à savoir les instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme qui ont été élaborés avec soin et parfois difficulté depuis 1948. Franchir cette ligne reviendrait à plonger la société dans un climat de soupçon généralisé, ce qui est précisément ce que les terroristes recherchent.

Se félicitant des nouvelles relations de l'UIP avec l'Organisation des Nations Unies qu'a évoquées M. Carvajal, M. Corell rappelle que l'ONU est fondamentalement une organisation intergouvernementale. Dans ces circonstances, il propose qu'il appartienne aux parlements nationaux et aux gouvernements de débattre de la manière dont l'Union pourrait au mieux renforcer son interaction avec l'Organisation.

M. Davis a posé une question très difficile au sujet de la résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité au sujet de l'Iraq et il craint, en tant que Conseiller juridique, de ne pouvoir y répondre sans faire offense au Conseil. Il préfère renvoyer les participants à l'équilibre très délicat des dispositions de la résolution, en particulier aux paragraphes 11 et 12 du dispositif. Il est entendu que, si une question se pose, elle est rapportée et débattue par le Conseil de sécurité, qui considère les conséquences et les conclusions. Il faut espérer que l'Iraq se rendra compte que cette résolution pourrait être sa dernière chance de se conformer aux nombreuses résolutions adoptées et de coopérer avec les inspecteurs de sorte que le pays puisse être désarmé de ses armes de destruction massive.

M. Mubarak a mentionné le nombre croissant des demandeurs d'asile. M. Corell fait valoir que les pays d'accueil ne prennent pas de décisions génériques sur l'octroi de l'asile, mais décident au cas par cas, en tenant compte de la situation propre au demandeur. Même lorsque le pays d'origine est une démocratie fonctionnelle dotée d'un parlement, les demandeurs d'asile

peuvent avoir des raisons personnelles de fuir. Dans sa perspective, la meilleure manière de faire baisser le flux des demandeurs d'asile est de s'attaquer aux causes profondes de la peur et de l'insécurité qui forcent les personnes à quitter leur maison et leur pays, habituellement avec une grande réticence.

Le Président remercie l'orateur de la quantité extraordinaire d'informations qu'il a apportée et de ses réponses circonstanciées. Il demande à la délégation italienne de l'excuser, ses autres questions ne pouvant être posées faute de temps.

6. Financement du développement

Le Président présente M. Oscar De Rojas, Coordinateur exécutif du Secrétariat du financement du développement à l'ONU, qui va traiter du prolongement institutionnel à donner aux accords conclus à la Conférence internationale sur le financement du développement (Monterrey, mars 2002) et des préparatifs à la Cinquième Réunion ministérielle qui se tiendra en avril 2003 à Cancún (Mexique) sous les auspices de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

M. Oscar De Rojas remercie l'UIP de l'avoir invité à prendre part à la réunion. Son secrétariat, qui a été en contact étroit avec l'UIP lors de la préparation et de la tenue de la Conférence internationale sur le financement du développement, entend associer les parlements nationaux et leur organisation internationale au suivi de la Conférence. La mise en œuvre des accords conclus à Monterrey nécessitera une action des gouvernements, souvent par l'intermédiaire des parlements, ou avec leur soutien.

La Conférence internationale de Monterrey est la seule des grandes conférences des Nations Unies tenues depuis le début des années 90 qui soit le fruit d'une initiative des pays en développement. Elle a été conçue au Sud comme l'attestent les thèmes controversés inscrits à son ordre du jour : fonctionnement du système monétaire et commercial international, dette extérieure, et flux de capitaux, lesquels, en termes nets, profitent plus souvent au Nord qu'au Sud.

Pendant plus de deux décennies, les pays développés ont insisté pour que les grands enjeux macro-économiques ne soient pas débattus à l'ONU mais au sein des institutions financières internationales – institutions de Bretton Woods - Banque mondiale et Fond monétaire international - ainsi qu'à l'Organisation mondiale du commerce. Il a fallu plusieurs années de débat pour que l'on décide d'inscrire ces questions à l'ordre du jour de la Conférence internationale tenue à Monterrey. En échange, les pays en développement ont, pour la première fois eux aussi, accepté que soient inscrits à l'ordre du jour des sujets sensibles relevant des affaires intérieures : gouvernance, modèles économiques privilégiés, réglementation et déréglementation, et privatisation et rôle de la puissance publique. Ainsi le chapitre 1 de l'ordre du jour traitait des questions intérieures, dont l'amélioration de la gestion publique et des systèmes bancaires pour mobiliser les ressources intérieures et attirer les investissements étrangers. A l'autre extrémité de l'éventail des sujets, le chapitre 6 portait sur les questions systémiques intéressant vivement le monde en développement, à savoir comment fonctionne le système monétaire et commercial international, encourage-t-il ou freine-t-il le développement, et dans quelle mesure les pays en développement ont leur mot à dire sur son mode de fonctionnement.

Le document issu de la Conférence internationale, appelé Consensus de Monterrey, peut sembler timoré. Néanmoins, le simple fait qu'un débat ait eu lieu sur des questions jusqu'à lors

taboues a ouvert des portes, ce qui devrait permettre un déblocage dans la phase de suivi. Il y a eu peu de progrès à Monterrey sur un certain nombre de dossiers comme les sources novatrices de financement ou la manière d'aborder la question des biens publics mondiaux au 21^{ème} siècle (thème sur lequel interviendra plus amplement Mme Inge Kaul, spécialiste de la question). Toutefois, M. De Rojas se félicite de la volonté qui s'est exprimée de poursuivre l'étude et l'examen de ces questions. En bref, la Conférence internationale n'a pas marqué pas la fin d'un processus mais, en réalité, son commencement. Et les institutions de Bretton Woods, initialement réticentes, sont désormais activement impliquées dans le processus de Monterrey.

Autre caractéristique propre à la Conférence internationale : la participation de la société civile, secteur privé compris, qui a un rôle important à jouer dans les flux de capitaux privés. Certes, ce n'était pas la première fois que des entités de la société civile prenaient part à une réunion des Nations Unies, mais leur contribution à la phase préparatoire et à la Conférence a été l'un des faits marquant de Monterrey. Enfin, le Mexique a organisé une réunion pour les parlementaires qui a pu adresser un message à la Conférence internationale, message très bien reçu.

M. De Rojas annonce que des exemplaires d'un CD-ROM contenant des informations détaillées sur la Conférence et sur ses débats, y compris les discours des chefs de délégation, sont à la disposition des participants.

Se tournant vers l'avenir, il évoque un défi particulier pour les parlementaires. Ceux qu'il a rencontrés au fil des années, y compris dans le cadre de la Conférence internationale, étaient généralement favorables à l'idée d'un renforcement de la coopération internationale au service du développement et réceptifs aux attentes des pays en développement comme l'abaissement des barrières douanières et le règlement du problème de la dette. Toutefois, les délégations de leurs pays ont pris des positions beaucoup plus conservatrices à la Conférence internationale. Aussi longtemps que les gouvernements des pays développés ne prendront pas des positions plus ouvertes sur la gouvernance économique mondiale et autres enjeux, les vues des élus des peuples n'auront pas beaucoup de poids.

Le Président remercie M. De Rojas de son exposé et invite les participants à faire des commentaires.

M. Brutti (Italie) remercie M. De Rojas de son rapport.

Il souligne le rôle éminemment utile que pourraient jouer les parlements, notamment en liaison avec l'ONU, dans les activités de suivi de la Conférence internationale. Cette conférence a instauré une relation étroite - qui selon lui devrait se resserrer un peu plus encore - entre l'ONU, organisation universelle, et les institutions de Bretton Woods et l'OMC qui ne sont pas des instances représentatives mais plutôt des organisations technocratiques agissant en fonction d'impératifs économiques, et qui n'ont pas de base législative. Après des années durant lesquelles l'attention s'est concentrée sur les institutions de Bretton Woods et l'OMC pendant l'essor de la mondialisation, il est grand temps de mettre davantage l'accent sur l'Organisation des Nations Unies et sur les institutions démocratiques que sont les parlements.

M. Stubrin (Argentine) se dit un peu déçu par les résultats de la Conférence sur cet enjeu crucial qu'est le commerce international.

Les Nations Unies se sont dites favorable à la fixation d'objectifs chiffrés pour la coopération en faveur du développement en pourcentage du PNB pour les biens et les services.

M. Stubrin aimerait que M. De Rojas lui dise s'il pense que la Conférence internationale a permis à la communauté internationale de progresser dans la détermination de critères permettant de mesurer la capacité des pays à fournir une APD.

M. Correa (Parlement latino-américain, Venezuela), parlant au nom du Parlement latino-américain, où 22 pays sont représentés, se félicite de l'analyse faite par la Conférence internationale qui souligne la nécessité d'associer les peuples à travers leurs parlements aux décisions qui les concernent, et de répondre à leurs attentes, pour la lutte contre la pauvreté, notamment.

Avant la Conférence de Monterrey, les parlementaires latino-américains ont tenté d'harmoniser leurs positions à l'échelle de leur continent mais n'y sont pas parvenus. Peut-être auraient-ils réussi à faire incorporer certains points importants dans les conclusions s'ils en avaient pris l'initiative suffisamment longtemps avant la Conférence. Plus généralement, M. Correa pense que des initiatives doivent être prises non seulement par tel ou tel parlement mais par des blocs parlementaires que cimentent des intérêts et objectifs similaires. Peut-être pourra-t-on le faire dans le prolongement de la Conférence.

Le Parlement latino-américain appuie le projet de résolution établi par l'UIP. C'est un pas dans la bonne direction qui contribuera à combler le déficit démocratique de la gouvernance mondiale qu'a évoqué Mme Herfkens.

M. De Rojas se félicite des commentaires intéressants qui viennent d'être faits. Comme M. Brutti l'a dit, associer les institutions de Bretton Woods et, à un degré moindre, l'Organisation mondiale du commerce aux travaux de la Conférence internationale est un succès puisque cette idée paraissait utopique il y a quelques années seulement. C'est non moins vrai pour le débat sur les enjeux macro-économiques qui s'est tenu sous l'égide des Nations Unies. Les hauts dirigeants des institutions financières ont pris part avec enthousiasme à la Conférence de Monterrey, où ils sont intervenus et ont participé à des tables rondes avec les chefs d'Etats et de gouvernement. Il faut donc prolonger cette relation dans le cadre du suivi en assurant la coopération entre les secrétariats, ainsi que dans les délibérations intergouvernementales sous l'égide des Nations Unies, conformément à leur règles de procédure.

M. De Rojas pense comme M. Stubrin que la question du commerce international est cruciale. Elle a été l'un des pivots de la Conférence internationale et le sujet de l'un des six chapitres de l'ordre du jour de Monterrey. Comme pour les questions financières, nombre des pays estimaient que les questions commerciales devaient être laissées à l'OMC et ils ont refusé d'entrer dans des négociations préalables, aux Nations Unies, sur les sujets qu'ils allaient négocier lors du prochain round multilatéral. Or, on a en définitive accepté que ces questions soient traitées sous les auspices des Nations Unies en tant qu'organisation politique mondiale par excellence. Certes, le Consensus de Monterrey ne va pas beaucoup plus loin que la Déclaration de Doha adoptée à la Quatrième Conférence ministérielle de l'OMC (Doha, Qatar, novembre 2001) mais il véhicule un message politique important.

En ce qui concerne les 0,7 pour cent du PNB à allouer à l'APD, objectif fixé par les Nations Unies il y a plus de 30 ans, les perspectives sont assez mitigées. Certains pays développés ont immédiatement embrassé cet objectif et quelques-uns d'entre eux, situés pour la plupart en Europe du Nord, ont depuis atteint voire dépassé ce chiffre. La plupart, toutefois, en sont éloignés. Par ailleurs, certains pays, dont le principal pays industrialisé du monde, n'acceptent même pas que l'APD soit mesurée sous la forme d'un pourcentage du PNB. Le résultat tangible de la Conférence internationale de Monterrey est que des engagements ont

été pris en faveur d'une progression de l'APD - augmentation annuelle de cinq pour cent annoncée par les Etats-Unis et chiffre légèrement plus élevé annoncé par l'Union européenne. Il faut toutefois rappeler que, selon les calculs de la Banque mondiale, un doublement de l'APD actuelle, ainsi portée à 100 milliards de dollars E.-U. par an, ne suffirait pas à la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire. Pour atteindre ces objectifs, il faudrait réexaminer les termes de l'échange, ouvrir les marchés, etc.

Un consensus s'affirme progressivement selon lequel que les pays en développement doivent pouvoir prendre une part plus grande dans les décisions économiques internationales. Et pourtant, il est difficile de traduire ce consensus en décisions concrètes. Aussi M. De Rojas se réjouit-il d'entendre M. Correa déclarer que la question du déficit démocratique dans la gouvernance mondiale doit figurer en priorité à l'ordre du jour des parlementaires. Si les parlements n'apportent pas le soutien politique et moral requis et ne font pas pression sur les gouvernements pour qu'ils agissent, M. De Rojas voit mal qui d'autre pourra le faire à leur place.

M. Novales (Mexique) dit que son pays s'est réjoui d'accueillir la Conférence internationale en tant qu'initiative des pays en développement sur des questions intéressant le monde entier. Il rappelle que le Sud a fourni une bonne part des matières premières qui ont enrichi le Nord et qu'il apporte aujourd'hui une vitalité humaine aux populations vieillissantes du Nord.

Il aimerait savoir quand et dans quelle mesure les engagements forts pris à Monterrey seront mis en œuvre grâce à des mécanismes d'application obligatoire.

M. Günter (Suisse), évoquant l'avenir, aimerait connaître l'avis d'expert de M. De Rojas sur l'issue possible du segment dit "de haut niveau" qui doit se tenir au Siège de l'ONU.

M. Gogoi (Roumanie) dit que les technologies de l'information et de la communication doivent être considérées comme des instruments de développement socio-économique à utiliser dans la lutte contre la pauvreté. Il aimerait savoir si le prochain Sommet mondial sur la société de l'information (Genève, décembre 2003) pourrait être lié au suivi de la Conférence internationale tenue à Monterrey.

Mme Madero (Mexique) fait observer que la Conférence internationale a illustré l'importance de la communication entre l'UIP et les gouvernements. A Monterrey, le Sénat mexicain a donné lecture d'un message de l'UIP et l'UIP, à son tour, a donné lecture à sa 107^{ème} Conférence à Marrakech (mars 2002) du texte des accords conclus à Monterrey. L'oratrice souhaite que cela marque le commencement d'une meilleure communication faisant intervenir l'UIP et visant à garantir que les participants aux réunions futures seront pleinement conscients des engagements pris par les Etats. L'UIP a en outre un rôle à jouer dans le contrôle de la mise en œuvre de ces engagements.

Le développement est un phénomène complexe et il faut impérativement garder présents à l'esprit les liens complexes et multiples qui existent entre les différents volets du développement socio-économique. Faute de quoi, on ne pourra pas déterminer si le chiffre de 0,7 pour cent est un indicateur approprié. Le développement doit être mesuré non seulement en termes de relations entre pays - développés et en développement -, mais aussi sur une base régionale ainsi que du point de vue de la relation entre les Etats et les parlements.

M. De Rojas entend répondre d'abord aux questions concernant les mesures qu'il faudra prendre pour appliquer les accords conclus à Monterrey.

L'Assemblée générale propose deux types de mécanismes de suivi. Le premier, sous l'égide du Conseil économique et social de l'ONU, est la réunion d'une journée tenue tous les ans en avril entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods. A Monterrey, il a été décidé que ces réunions seraient désormais consacrées exclusivement à l'analyse des progrès accomplis sur une ou plusieurs des décisions du Consensus de Monterrey.

Toutefois, le principal mécanisme de suivi est ce que l'on appelle le segment de haut niveau. Il s'agit d'une réunion spéciale tenue à l'Assemblée générale des Nations Unies tous les deux ans et officiellement dénommée Dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération internationale pour le développement. A Monterrey, il a été décidé de donner un nouvel élan à cette réunion et d'en faire le cœur même du processus de suivi. A partir de 2003, cette réunion, qui dure trois jours, passera en revue le suivi de la Conférence internationale.

M. De Rojas espère qu'en plus de la participation ministérielle, le segment de haut niveau attirera aussi des parlementaires. Il prie instamment tout parlementaire qui fera partie d'une délégation à l'Assemblée générale en 2003 de prévoir de rester jusqu'à la fin du mois de septembre pour pouvoir assister à cette réunion importante.

En 2005, une décision devra être prise sur la nécessité d'organiser une conférence de bilan formelle et sur la date de cette réunion, à l'instar de ce qui est fait cinq ans ou dix ans après les autres grandes conférences des Nations Unies.

En réponse à M. Gogoi, M. De Rojas dit que le Secrétariat a déjà été contacté par les organisateurs du Sommet mondial sur la société de l'information qui souhaitent bénéficier d'informations sur l'organisation de ce type de réunion et réfléchir à d'éventuelles initiatives communes. Il y a incontestablement des liens entre les deux processus et il faut promouvoir entre eux l'échange d'informations. Il espère pouvoir poursuivre son activité dans ce sens durant les mois à venir.

Il pense, comme Mme Madero, que les liens entre volet économique et volet social sont cruciaux. Les résultats du Sommet mondial pour le développement social (Sommet social, Copenhague, 1995) doivent certainement alimenter le processus de Monterrey. L'Assemblée générale étudie une initiative encore plus large qui consisterait à organiser ce que l'on appelle un suivi intégré des conférences et qui permettrait de s'appuyer sur ces liens et bien d'autres encore comme ceux avec le développement durable, les femmes et la population.

Le Président remercie M. De Rojas de son exposé très intéressant et de ses réponses particulièrement utiles.

7. Biens publics mondiaux

Le Président présente Mme Inge Kaul, Directrice du Bureau des études sur le développement au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). L'UIP a des liens étroits et fructueux avec le PNUD que le Président souhaiterait voir se prolonger.

Mme Kaul fait observer que nombre de participants, comme elle-même, portent des lunettes et savent que leur vision du monde varie en fonction des verres qu'ils portent. Les verres à travers lesquels elle aimerait que les participants regardent le monde sont les biens publics mondiaux. A travers ce prisme, on peut visualiser la mondialisation, mieux la

comprendre et dire comment la rendre bénéfique pour tous. Pour définir ce que l'on entend par biens publics mondiaux, elle invite les participants à penser à tout ce qui compte pour leur propre bien-être et celui de leurs électeurs et de leurs nations. Ils constateront immédiatement que ces choses se répartissent en deux catégories. Il y a d'un côté les biens privés - pain, lait, chaussures - que les individus s'efforcent d'acquérir avec leur argent. De l'autre côté, il y a les biens publics - feux de signalisation, bon fonctionnement de la Justice, protection contre la criminalité et le terrorisme - qui doivent être produits conjointement et qui, une fois qu'ils existent, sont généralement à la portée de tous.

On prend conscience ensuite que nombre de biens publics importants pour les parlementaires et leurs électeurs ont pris une dimension internationale. L'argent de caisses de retraite est investi sur les marchés internationaux, ce qui signifie que la sécurité que sont en droit d'attendre les retraités dépendra de marchés financiers situés à l'étranger. Les autres exemples que l'on peut citer sont la santé, les maladies transmissibles franchissant les frontières, la sécurité alimentaire, voire l'air pur. De plus en plus, les biens publics auxquels aspirent les sociétés humaines ne peuvent plus être produits à l'intérieur d'un pays et supposent une coopération internationale sous une forme ou une autre. Voilà ce que l'on entend par biens publics mondiaux.

A l'instar des préférences pour les biens privés - certains individus préférant le thé, d'autres le café - les préférences pour les biens publics varient. Un investisseur new-yorkais peut privilégier avant tout la stabilité des marchés financiers alors qu'un Africain vivant avec le VIH/SIDA ou le paludisme peut accorder plus de prix à un régime international favorable de droits de la propriété intellectuelle. Certains biens appartenant au domaine public peuvent même être contestés dans certaines parties du monde. Ainsi, après le cycle de négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, dont les incidences négatives pour l'Afrique se sont élevées à près d'un milliard de dollars par an, les dirigeants de ce continent étaient en droit de se demander si ce régime commercial était un bien public ou non. Il ne faut pas confondre la consommation de biens publics et leur utilité.

L'utilité variable des biens publics est fortement liée à une question que les participants ont soulevée à plusieurs reprises durant leur réunion, à savoir la question de qui décide quels biens relèvent du domaine public. Mme Kaul renvoie les participants à la synthèse d'une publication du PNUD intitulée « *Providing Global Goods – Managing Globalization* » et évoque le triangle représentant le « caractère public » des biens en question sur la couverture de la publication. Un schéma montrant un triangle plus ou moins large y est utilisé pour expliquer dans quelle mesure un bien public mondial donné a une incidence sur chacun d'entre nous, qu'il soit utile ou néfaste, et dans quelle mesure toutes les parties prenantes - celles qui sont affectées par ce bien public - ont été consultées.

De toute évidence, nombre des enjeux à l'ordre du jour international correspondent à la définition des biens publics mondiaux, même si certains sont décrits plus judicieusement comme étant des « maux » publics mondiaux, tels que la menace d'un changement climatique, les crises financières et les nouvelles menaces sanitaires mondiales. L'objectif est de ne plus gérer les « maux » pour produire des biens.

Certes, le monde sort progressivement d'une ère marquée par l'importance des frontières nationales et l'apparition de nouveaux Etats mais, pour Mme Kaul, la mondialisation des biens publics brouille la distinction entre ce qui est national et ce qui est étranger. Elle invite les participants à réfléchir aux incidences de cette évolution pour le pouvoir exécutif. Peut-être les gouvernements devraient-ils s'intéresser moins au clivage étranger/national et commencer à

réfléchir de manière plus intégrée à la santé, la stabilité financière et la viabilité environnementale. La sécurité et la paix ont toujours été l'apanage des ministères des affaires étrangères alors que les enjeux qui dominent aujourd'hui la scène politique, comme l'environnement, le financement, le commerce et la santé, relèvent de ministères techniques. Les ministères techniques devront-ils assumer une partie des responsabilités des affaires étrangères ? Ou certains de leurs experts devront-ils être affectés aux ministères des affaires étrangères ?

Traditionnellement, les diplomates et ambassadeurs sont nommés auprès d'un pays. Aujourd'hui, en raison de l'intérêt qui se porte sur des sujets comme la santé et le financement, la question qui se pose est de savoir si les pays ne devraient pas nommer des « ambassadeurs thématiques » pour faire face à la pandémie de VIH/SIDA ou pour traiter la question des énergies renouvelables. Certains pays ont fait un pas dans cette direction en nommant des ambassadeurs des droits de l'homme et des ambassadeurs du désarmement.

Troisièmement, l'importance croissante des biens publics mondiaux a des incidences sur le financement. S'adressant aux parlementaires du monde industrialisé, Mme Kaul fait observer que 30 pour cent de l'APD ne va pas aux pays pauvres, pour y financer la lutte contre la pauvreté, mais à la régénération de la couche d'ozone, à la résorption des crises financières, etc. Etant donné le nombre des pauvres sur la planète, il paraît injustifié que l'APD, hélas très limitée, soit utilisée à des fins autres que la lutte contre la pauvreté. Au lieu de cela, les ministères de l'environnement, par exemple, pourraient contribuer au financement d'activités mondiales visant à stabiliser le climat tandis que les ministères de la santé contribueraient à la santé publique mondiale. Prélever des sommes sur les budgets nationaux trouve un certain nombre de justifications. D'une part, le bien-être des citoyens de chaque pays est en jeu. D'autre part, les ministères ont généralement des fonds suffisants à leur disposition; après tout, ils trouvent toujours le moyen de mobiliser des fonds pour faire face aux inondations, au terrorisme ou autres maux. En outre, agir pour renforcer les biens publics mondiaux au lieu d'intervenir a posteriori pour réparer les « maux » publics mondiaux, est porteur d'économies.

Se tournant vers les parlementaires des pays en développement, Mme Kaul se demande si leurs pays ne pourraient pas se montrer plus dynamiques lorsqu'il s'agit de coopération, au lieu de privilégier les affaires intérieures. Ainsi, on pourrait faire davantage appel au Fonds mondial pour la santé. Bien que mis en place par des donateurs, ce Fonds est conçu comme une initiative de coopération avec les pays en développement, par exemple pour la recherche-développement pharmaceutique.

Mme Kaul aborde ensuite les incidences des biens publics mondiaux sur les parlementaires et leurs assemblées. Si la manière dont le pouvoir exécutif gère les affaires étrangères doit être repensée, on doit se demander si la structure des commissions parlementaires ne devrait pas, elle aussi, être changée. Mme Kaul aimerait sur ce point connaître les vues des participants et entendre leurs commentaires. La Commission des affaires étrangères de leurs parlements a-t-elle toujours, comme le veut la tradition, compétence pour la paix et la sécurité ? La coopération internationale est-elle traitée convenablement par leur commission de l'environnement ? Pensent-ils qu'en combinant la commission des affaires étrangères et les commissions techniques/sectorielles on peut attendre des résultats intéressants ?

Autre question : les règles budgétaires en vigueur autoriseraient-elles un ministre de l'environnement, par exemple, à demander des ressources supplémentaires pour combattre le changement climatique dans le cadre de la coopération internationale, ou pareille initiative devra-t-elle être financée avec l'APD ?

La question posée est de savoir comment faire en sorte que les parlementaires soient impliqués dans la coopération internationale qui n'est plus axée exclusivement sur la défense ou sur la concurrence pour des parts de marché. Les grands choix se font de plus en plus au niveau international, les parlementaires étant ensuite bombardés de projets de textes. Mme Kaul leur demande si en tant que parlementaires ils se sentent pleinement responsables devant leurs électeurs, par exemple, de la conception du système commercial international ou de la protection des retraites face à la crise financière chronique.

On a souvent dit que la mondialisation érodait la souveraineté des nations. Mme Kaul est convaincue qu'une grande partie de cette souveraineté pourrait être rétablie si les parlementaires jouaient réellement un rôle dans les négociations internationales sur la coopération.

Le Président remercie l'oratrice et invite les participants à faire des commentaires.

M. Siniscalchi (Italie) est sensible aux problèmes soulevés par Mme Kaul dans son intéressant exposé. Toutefois, il aimerait faire quelques distinctions. D'un côté, on pourrait réformer les structures administratives de l'Etat, modifier les ministères et la structure des commissions parlementaires. En l'état actuel des choses, il pense que cela risque d'avoir pour seul effet d'engendrer des lenteurs. L'autre aspect de la réforme, qu'il considère comme devant être débattu dans un dialogue ouvert, consisterait à introduire un système de règles pour la mondialisation qui mettrait de l'ordre dans certains éléments de l'économie de marché et témoignerait une solidarité tant aux pays en développement qu'aux couches sociales les plus défavorisées des pays développés. Le Parlement italien est tout disposé à faire des travaux de recherche et à prendre des initiatives dans ce sens.

L'orateur renouvelle l'appel invitant l'UIP à mobiliser le soutien le plus large possible aux institutions mondiales, comme la Cour pénale internationale. Faute de concourir à la globalisation de la défense des droits de l'homme, les parlementaires feront face à ces mêmes conflits dans leurs propres pays. Par ailleurs, l'orateur demande à la délégation des Etats-Unis de tenir compte du caractère horizontal des institutions mondiales et de participer au règlement des problèmes politiques et économiques.

Mme Starrfelt (Norvège) a écouté Mme Kaul avec intérêt. Il est clair que les travaux de toutes les commissions parlementaires ont une dimension globale. Selon Mme Kaul, serait-il préférable que la Commission des affaires étrangères soit chargée des questions sectorielles, ou bien que les commissions permanentes prennent une dimension mondiale ? Ou peut-être préconise-t-elle une combinaison des deux ?

Mme Kaul, répondant à l'observation de M. Siniscalchi, note que dans la sphère économique, la mondialisation progresse à grands pas, en partie parce que les entreprises sont une force motrice et sont influentes. Dans la sphère des droits de l'homme, où les groupes et populations impliqués sont multiples, les progrès vers la mondialisation sont plus lents même si des droits comme la protection contre l'esclavage sont devenus quasi-universels. Par ailleurs, il va falloir se mobiliser davantage pour obtenir un soutien universel pour la CCI.

Les pays recherchent encore la meilleure solution pour répartir les responsabilités gouvernementales en matière de coopération internationale. Les études du PNUD montrent que certains pays choisissent la première des solutions mentionnées par Mme Starrfelt, d'autres la seconde. Tant l'Exécutif que le Législatif semblent utiliser de plus en plus fréquemment la gestion

matricielle. D'autres expérimentations devront faire l'objet d'études plus approfondies avant que l'on puisse recommander tel ou tel mode d'organisation.

M. Günter (Suisse) pense lui-aussi que le règlement de problèmes comme le réchauffement climatique, par exemple, ne doit pas se faire au détriment du développement. Toutefois, étant donné la stagnation économique actuelle, le chômage, la baisse des recettes fiscales et les exigences de certaines catégories influentes préconisant des baisses d'impôts pour les riches, la lutte pour que l'APD ne soit la première victime des coupes budgétaires est loin d'être gagnée. En tant que parlementaire, il fera de son mieux mais il est pessimiste dans le climat politique et économique actuel où les gens réclament que leurs impôts servent avant tout à aider les pauvres et les chômeurs de leur pays.

M. O'Keefe (Conseil de l'Europe, Irlande) dit que l'exposé de Mme Kaul a ouvert des nouveaux horizons aux participants à la réunion. Toutefois, sa vision du financement risque d'être jugée simpliste par des politiques endurcis. En particulier, il se demande si le véritable problème qu'est le prélèvement, au profit des biens publics mondiaux, de 30 pour cent de l'APD destinée à la lutte contre la pauvreté, pourrait être réglé en « soutirant » des sommes équivalentes sur les budgets nationaux. Imaginons un ministre de la santé qui doit choisir entre maintenir un hôpital ouvert, ou allouer des fonds à des campagnes sanitaires internationales; entre ces deux options, son choix ne fait de doute pour personne. L'orateur préconise de nouvelles recherches pour trouver des solutions plus réalistes.

Répondant à M. Günter et à M. O'Keefe, Mme Kaul dit que la solution qu'elle a proposée repose sur des bases économiques solides, à partir de calculs résumés dans la publication du PNUD sur les biens publics mondiaux et qui peuvent être consultés in extenso sur le site du PNUD. Réaffecter les 30 pour cent en question aux pays en développement supposerait un effort de 15 à 16 milliards de dollars E.-U. du monde industrialisé. En réalité, l'incapacité de la communauté internationale à faire face aux « maux » publics tels que les problèmes sanitaires globaux, le réchauffement planétaire et l'instabilité financière a un coût annuel colossal. A une époque de pénurie de ressources, on pourrait faire des économies immenses en substituant au financement de la gestion des crises le financement des biens publics mondiaux. Selon les calculs du PNUD, le coût de l'inaction face aux « maux » publics mondiaux est jusqu'à cent fois plus élevé que le coût des mesures correctives. Mme Kaul espère que cette question pourra faire l'objet d'un nouveau débat une fois que les parlementaires auront pu examiner les chiffres en question. Une période d'ajustement budgétaire modeste pourrait sembler plus acceptable.

M. Herrera (Mexique) félicite vivement Mme Kaul de son exposé. Les approches définies dans sa publication sont des contributions importantes au combat qui est mené pour assurer à chacun un niveau de bien-être acceptable et elles ont été reflétées dans les discussions sur le développement socio-économique, y compris à Monterrey.

Il aimerait que Mme Kaul donne son sentiment sur l'engagement des pays développés à allouer une partie de leur GNP à la lutte contre la pauvreté. Il aimerait également connaître son opinion sur les nouvelles idées venant d'Europe, par exemple, la suggestion faite par le Président de la République française proposant la mise en place d'une taxe mondiale sur les entreprises, lesquelles ont des responsabilités non seulement écologiques mais aussi sociales et politiques.

Mme Starrfelt (Norvège), prolongeant sa première question, aimerait savoir si le PNUD a détecté un lien entre la manière dont les pays s'organisent par rapport aux enjeux internationaux et leur volonté de soutenir la coopération internationale.

Mme Kaul répond à M. Herrera que le PNUD demeure modeste dans ses ambitions. La publication en question propose une restructuration budgétaire limitée. En outre, elle estime qu'une restructuration est possible en ce qui concerne les 900 milliards de dollars consacrés chaque année aux subventions perverses, celles qui contribuent en fait à créer des « maux » publics mondiaux. Ainsi, un pays peut subventionner la production de charbon tout en recherchant des fonds pour lutter contre le réchauffement planétaire. Dans la publication sur les biens publics mondiaux, il est indiqué que l'on finit toujours par trouver de l'argent en cas de crise. Quant à la taxe Tobin qui rapporterait, par exemple, 29 milliards de dollars au trésor américain et 26 milliards de dollars au trésor britannique, la difficulté consisterait à extraire cet argent du budget national pour l'affecter aux biens publics mondiaux.

Etant donné tous ces éléments, le PNUD hésite à plaider pour une augmentation de la dépense publique. Au lieu de cela, le PNUD dit que le financement des biens publics mondiaux doit être considéré comme un problème de répartition et non de mobilisation des ressources. Il y a assez d'argent pour faire les choses correctement et faire les choses correctement est moins coûteux que ne rien faire.

En réponse à Mme Starrfelt, Mme Kaul dit qu'on a pu démontrer qu'il y avait un lien entre sensibilisation du public aux enjeux mondiaux et bonne volonté à l'égard de la coopération internationale. Dans nombre de pays, le public s'intéresse de près aux enjeux mondiaux mais, en raison des carences du processus politique, cet intérêt n'est pas toujours reflété dans les décisions qui sont prises. Les parlementaires voudront peut-être s'assurer qu'ils bénéficient d'un soutien suffisamment large pour faire face aux problèmes globaux que leurs parlements vont devoir traiter désormais.

Mme Madero (Mexique) fait observer que de nombreux biens et services publics restent inaccessibles aux femmes. Avec le vieillissement des populations, les femmes sont contraintes de s'occuper des personnes âgées, ce qui incombe auparavant au service public. Elles ont besoin elles-mêmes d'assistance car elles ne travaillent plus dans le secteur productif.

En réponse à la question de Mme Kaul sur l'organisation des structures gouvernementales, l'oratrice dit que les structures actuelles au Mexique permettent aux individus d'acquérir une expérience dans des domaines précis et d'en faire usage. Néanmoins, elle peut envisager certaines combinaisons de structures, en particulier pour traiter des thèmes nouveaux comme les femmes et l'internet, qui supposent des connaissances particulières.

Mme Kaul pense comme Mme Madero qu'il serait peut-être préférable de commencer par des sujets neufs.

Réagissant à la première remarque de Mme Madero, elle dit que l'histoire montre que l'équilibre privé/public ne cesse d'évoluer au gré des époques et des cultures. Ainsi, la télévision est apparue dans nombre de foyers comme un service public mais elle a été suivie par la télévision par câble, laquelle a pris un tour nettement plus privé. Rien n'est public ou privé par essence; il s'agit d'un choix de société. Tout le débat sur la mondialisation est souvent perçu comme celui de l'équilibre entre le marché et l'Etat, même si l'un ou l'autre peut servir à produire des biens publics ou privés. Ce qui compte véritablement c'est l'équilibre entre biens privés et biens publics.

En conclusion, Mme Kaul dit que le monde se trouve face à un choix fondamental. Aujourd'hui, les gens ne pourront éviter d'être exposés aux externalités et aux « maux » publics

qui pourraient toucher leur pays. Dans un monde globalisé aux frontières ouvertes, la coopération internationale n'est plus une option, elle est devenue un élément obligatoire des grandes orientations. Fondamentalement, si les gens ne veulent pas subir les « maux » publics mondiaux, comme la maladie ou le changement climatique, ils doivent opter pour une stratégie de coopération dynamique en proposant des incitations nouvelles à ceux qui devront opérer les changements requis à l'intérieur de leurs frontières.

8. Clôture

Le Président estime que les participants à la réunion ont fait un parcours très important. Ils ont entendu des orateurs éminents avec qui ils ont débattu des grands enjeux présents et futurs, y compris les défis propres aux parlementaires. L'engagement de la communauté internationale en faveur d'un commerce équitable, la Cour pénale internationale, l'édification de la paix après les conflits, le financement du développement au lendemain de la Conférence internationale de Monterrey, les interrogations à propos des biens publics mondiaux, la promotion de la condition féminine et la défense des droits de l'homme - autant de sujets d'une forte actualité qui ne sauraient être épuisés en une seule réunion. Les parlementaires et l'UIP continueront de s'y intéresser.

En conclusion, le Président remercie les participants et se félicite de l'obtention par l'UIP du statut d'observateur à l'ONU.

M. Anders B. Johnsson, Secrétaire général de l'IPU, fait observer que les dernières paroles de Mme Kaul renvoient à l'idée que l'UIP défend depuis des années déjà. Le monde a changé de manière trop radicale pour que les parlements puissent continuer à travailler selon leurs méthodes traditionnelles. Le fait que les problèmes ne soient plus seulement locaux et nationaux mais aussi internationaux nous amène à une conclusion simple mais cruciale, à savoir que les parlements doivent se montrer beaucoup plus actifs sur la scène internationale. Il appartient aux parlementaires et à l'UIP de dire comment s'y prendre.

Dans quelques mois, pour prolonger cette réunion, les participants recevront un résumé des débats et des exposés qu'ils pourront utiliser dans leurs activités. Plus immédiatement, le 20 novembre, il y aura un débat à l'Assemblée générale sur la coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales et autres; l'UIP sera l'une des 23 organisations passées en revue. Le Secrétaire général prie instamment les participants de rappeler aux délégations de leurs pays de faire figurer la dimension parlementaire dans leurs déclarations et de co-parrainer le projet de résolution déjà mentionné. Enfin, le prolongement le plus immédiat de la réunion est une réception qui commencera dans une dizaine de minutes et à laquelle tous les participants sont cordialement invités.

Le Président remercie le Secrétaire général et déclare la réunion close.

PARTICIPATION

Parlementaires

ALGERIE

MELAKHESSOU, Tahar (M.)

REDJIMI, Mourad (M.)

SMATI, Khelifa (M.)

ALLEMAGNE

RAIDEL, Hans (M.)

ARGENTINE

STUBRIN, Marcelo (M.)

BELARUS

MALOFEEV, Anatoly (M.)

BELGIQUE

LEFEVRE, Jacques (M.)

VERSNICK, Geert (M.)

BRESIL

EFRAIM, Morais (M.)

HENRIQUE, Alves E. (M.)

HERÁCLITO, Fortes (M.)

LOMANTO, Leur (M.)

MELLO, Geraldo (M.)

NONÔ, José Thomas (M.)

ROBSON, Tuma (M.)

BULGARIE

KANEVA, Margarita (Mme)

PETROVA, Christina (Mme)

CANADA

DUBÉ, Antoine (M.)

GRAHAM, Alasdair (M.)

TORSNEY, Paddy (Mme)

COTE D'IVOIRE

BAKAYOKO, Youssouf (M.)

EGYPTE

MUBARAK, Amin (M.)

ESTONIE

FJUK, Ignar (M.)

FEDERATION DE RUSSIE

YARYGUINA, Tatiana (Mme)

FINLANDE

HELLE, Esko (M.)

IHAMÄKI, Timo (M.)

LUHTANEN, Leena (Mme)

RYYNÄNEN, Mirja (Mme)

FRANCE

SALLES, Rudy (M.)

GABON

MBOUROU, André (M.)

MBINA, Rey (M.)

MBA NZOGHE (Mme)

GUATEMALA

RIOS-MONTT, Zury (Mme)

GUINEE

SOMPARÉ, Aboubacar (M.)

DIALLO, Tierno Aliou Banire (M.)

BAH, Ousmane (M.)

GUINEE BISSAU

DJALO, Serifo (M.)

HONGRIE

BALSAI, István (M.)

INDE

GUPTA, Shri Prem Chand (M.)

KRISHNA, Bose (Mme)

INDONESIE

ANAM, Soebagio (M.)

MURTI, Iris Indira (Mme)

RATNA MIRAH, Gunarijah (Mme)

RATNAWATI, Sylvia (Mme)

SIRAIT, Sabam (M.)

ITALIE

SAPORITO, Learco (Dr.)

ANGIUS, Gavino (M.)

BRUTTI, Massimo (M.)

IOANNUCCI, Maria Claudia (Mme)

SCHIFANI, Stefano (M.)

TAROLLI, Ivo (M.)

CASTAGNETTI, Pierluigi (M.)

NAPOLI, Angela (Mme)
SINISCALCHI, Vincenzo (M.)

MAROC

TAHIRI, Haj (M.)

MEXIQUE

CARVAJAL, Gustavo (M.)
CALDERON, Felipe (M.)
NOVALES, Jose Luis (M.)
ESPADAS, Uuc-Kib (M.)
HERRERA, Fidel (M.)
MADERO, Lidia (Mme)
GONZALEZ, Emilio (M.)

NAMIBIE

DINYANDO, Raphael (M.)
SHIHWAMENI, Herbert (M.)
YA KASITA, Henock (M.)

NORVEGE

STARRFELT, Oddbjorg Ausdal (Mme)

POLOGNE

JARZEMBOWSKI, Ryszard (M.)
LEWICKI, Marian (M.)
PATURALSKA, Grazyna (Mme)

PORTUGAL

DUARTE, Pacheco (M.)
ROSA MARIA, Albernaz (Mme)

REPUBLIQUE DOMINICAINE

ALEGRIA, Pedro José (M.)
DURAN GORDEN, Tomas (M.)

REPUBLIQUE TCHEQUE

EKERT, Milan (M.)
SEITLOVA, Jitka (Mme)
TLUSTY, Vlastimil (M.)

ROUMANIE

GOGOI, Ion (M.)
IONESCU, Smaranda (Mme)

RWANDA

MITALI KABANDA, Protais (M.)

SUISSE

GÜNTER, Paul (M.)

VIET NAM

NGO, Anh Dzung (M.)

VU, Hai Ha (M.)

Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

ATKINSON, David (M.) (Royaume-Uni)

BERGQVIST, Jan (M.) (Suède)

BERNOTAS, Rokas (M.) (Lituanie)

BINET, Gérard (M.) (Canada)

CLERFAYT, Georges (M.) (Belgique)

DAVIS, Terry (M.) (Royaume-Uni)

DOMINGUES, Maria Elisa (Mme) (Portugal)

DURRIEU, Josette (Mme) (France)

GROSS, Andreas (M.) (Suisse)

IWINSKI, Tadeusz (M.) (Pologne)

KILCLOONEY OF ARMAGH (Lord) (Royaume-Uni)

LA PIERRE, Laurier (M.) (Canada)

MEDEIROS FERREIRA, José (M.) (Portugal)

O'KEEFE, Jim (M.) (Irlande)

OUZKY, Miroslav (M.) (République tchèque)

POURGOURIDES, Christos (M.) (Chypre)

SEVERINSEN, Hanne (Mme) (Danemark)

Parlement andin

MADRIZ SOTILLO, Jhannett (Mme)

DIAZ LAPLACE, Luis (M.)

ARIAS, Mario (M.)

MUÑOZ DE LIENDO, Adela (Mme)

Parlement latino-américain

CORREA, Rafael (M.) (Venezuela)

Secrétariats des délégations nationales à la 57^{ème} session de l'Assemblée générale

M. Everhard VOSS (Allemagne), Directeur des Relations parlementaires, Bundestag

Mme Bettina GIESECKE (Allemagne), Chef adjoint, Division des Affaires interparlementaires, Bundestag

Mme Karla SCHAEFER (Brésil), Secrétaire du Groupe brésilien

M. Serge PELLETIER (Canada), Secrétaire du Groupe canadien

M. Serguei VYDRINE (Fédération de Russie), Chef adjoint de la Douma d'Etat

Mme Marja HUTTUNEN (Finlande), Secrétaire du Groupe finlandais

M. Olivier DELAMARE-DEBOUTTEVILLE (France), Conseiller au Sénat

M. Emmanuel Derrick LENAUD (Guinée), Directeur de Cabinet du Président de l'Assemblée nationale
M. Laye KEIRA (Guinée), Chef du Protocole
M. Lászlò KOVACS (Hongrie), Conseiller principal à l'Assemblée nationale, Secrétaire du Groupe hongrois
M. Guelfo FIORE (Italie), Chargé de presse
M. Giampaolo GRAZIAN (Italie), Protocole
Mme Daniela DELFINO (Italie), Secrétaire du Groupe italien
Mme Guiseppina NUCCI (Italie), Secrétaire du Groupe italien
Mme Elizabeth DE WEE (Namibie), Greffière du Parlement
M. Bjorn HOLTER ERIKSEN (Norvège), Conseiller
Mme Eva BARTONOVA (République tchèque), Conseillère
Mme Michaela PETRICKOVA (République tchèque), Secrétaire du Groupe tchèque
Mme Cristina DUMITRESCU (Roumanie), Secrétaire du Groupe roumain
Mme Michèle CARLIEZ (Conseil de l'Europe), Secrétaire de l'Assemblée parlementaire
M. Johannes DE JONGE (Conseil de l'Europe), Secrétaire de l'Assemblée parlementaire
M. Rüdiger DOSSOW (Conseil de l'Europe), Secrétaire de l'Assemblée parlementaire
Mme Marja RUOTANEN (Conseil de l'Europe), Secrétaire de l'Assemblée parlementaire

* * * *

Secrétariat de l'Union interparlementaire

M. Anders B. Johnsson
Secrétaire général de l'UIP

M. Alessandro Motter
Conseiller, Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès des Nations Unies